

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1326**29 décembre 2004****SOMMAIRE**

2PM Property Project Management S.A., Luxembourg	63639
AJR Participations S.A., Luxembourg	63641
Alseide S.A., Luxembourg	63639
Areoto S.A., Luxembourg	63639
Atelier Stephan Zeyen (Luxembourg) S.A., Fischbach	63601
BGA Wood S.A., Luxembourg	63640
Cityhall S.A., Luxembourg	63641
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Luxembourg	63640
Compagnie Immobilière Subalpine Holding S.A., Luxembourg	63640
Filtra S.A., Luxembourg	63648
Information Technology Solutions (ITS), Luxembourg	63602
Melitor Equity S.A., Luxembourg	63645
Parkridge C.E. Retail, S.à r.l., Luxembourg	63640
Plus Equity Gate S.A., Luxembourg	63641
Plutonia S.A., Luxembourg	63637
Plutonia S.A., Luxembourg	63638
Software System Solutions S.A., Luxembourg	63644
Springer Science + Business Media S.A., Luxembourg	63602
USR International S.A., Luxembourg	63639
Westbrook S.A., Luxembourg	63647
Westbrook S.A., Luxembourg	63647
Wilpet Holding S.A., Luxembourg	63602

ATELIER STEPHAN ZEYEN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 3C, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.724.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juillet 2004 à 10.00 heures à Fischbach

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants. Les mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Pour copie conforme
S. Zeyen / M. Bongen
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903469.3/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2004.

WILPET HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 27.025.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 20 octobre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 30 juin 2004.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005.

L'assemblée générale du 20 octobre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 30 juin 2004.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour WILPET HOLDING

Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086627.3/833/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS (ITS), Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.533.

RECTIFICATIF

Dans le Mémorial C n° 1182 du 19 novembre 2004, à la page 56723, il y a lieu de lire dans l'intitulé: INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS (ITS), Société Anonyme.

Au lieu de:

ITS, INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES, Société Anonyme.

(04911/xxx/11)

**SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A., Société Anonyme,
(anc. KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A. (previously KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A.), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, Luxembourg under number B 89.452.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 October 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1682 of 23 November 2002, amended by deed of the same notary on 12 November 2002 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1803 of 19 December 2002, by deed of the undersigned notary dated 2 January 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 41 of 15 January 2003, by deed of the undersigned notary dated 9 April 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 619 of 6 June 2003, by deed of the undersigned notary dated 9 May 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 619 of 6 June 2003, by deed of the undersigned notary dated 11 September 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1117 of 27 October 2003.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that the 145,250 shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Decision to ratify, or approve when necessary with retroactive effect from 1 February 2004, the appointment as Directors of the Company of Mr Derk Haank and Mr Martin Mos as «Managers Directors» (as defined in the Articles of Incorporation of the Company) and Mr Gérard Becquer as «Non-Executive Director» (as defined in the Articles of Incorporation of the Company) and to confirm that their mandate will end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year two thousand four.

(2) Decision to ratify the appointment as Director of the Company of Mr Christian Dosch as «Cinven Director» (as defined in the Articles of Incorporation of the Company») and to confirm that his mandate will end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year two thousand and four.

(3) Decision to change the name of the Company from KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A. to SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.

(4) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,150 so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 290,500 to EUR 299,650 by the creation and issue of 4,575 new redeemable Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each, by contribution in cash.

(5) Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the Board of Directors (article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended) to waive and, to the extent appropriate, cancel their preferential rights to subscription in relation to the issue of the 4,575 new redeemable Shares.

(6) Acknowledgement of the renunciation by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

(7) Subscription of the new 4,575 redeemable shares by contribution in cash of EUR 9,150.

(8) Decision to insert a new article 5 in the Articles of Incorporation setting out the terms and conditions of the redemption of the Shares held by Managers or a Scheme (as defined in the Articles of Incorporation) in case of cessation of their employment with the Company.

(9) Acknowledgment and acceptance that Article 11.2.7 of the Articles of Incorporation is to be interpreted not as a «composition clause» but merely a possibility granted to the Managers to nominate and appoint their representatives at the Board of Directors.

(10) Decision to insert new definitions to be called «KAP Manager» and «Scheme» in Article 27 of the Articles of Incorporation

(11) Decision to amend and restate the Articles of Incorporation to incorporate changes referred to in items (3), (4), (8), (9) and (10) above.

(12) Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The shareholders decide to ratify, or approve when necessary with retroactive effect from 1 February 2004, the appointment as Directors of the Company of Mr Derk Haank and Mr Martin Mos as «Managers Directors» (as defined in the Articles of Incorporation of the Company) and Mr Gérard Becquer as «Non-Executive Director» (as defined in the Articles of Incorporation) in replacement of Rüdiger Gebauer, Dietrich Gotze and Peter Hendriks decided by the Board of Directors of the Company on 26 February 2004 and confirm that their mandate will end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year two thousand four.

Second resolution

The shareholders decide to ratify the appointment as Director of the Company of Mr Christian Dosch as «Cinven Director» (as defined in the Articles of Incorporation of the Company») and to confirm that his mandate will end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year two thousand and four.

Third resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company which is currently KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A. to SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.

Fourth resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,150 so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 290,500 to EUR 299,650 by the creation and issue of 4,575 new redeemable Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each, by contribution in cash.

Déclaration

The shareholders declare that they have received and accepted a report issued by the Board of Directors (as required by article 32-3 (5) of the law dated 1915 on commercial companies, as amended), and that they waive and, to the extent appropriate, cancel their preferential rights to subscribe to the new 4,575 redeemable Shares with a par value of EUR 2 (two euro) each by way of the subscribed share capital as increased and subscribed under this resolution.

The general meeting acknowledges that the existing shareholders have waived their preferential subscription rights in relation to the issue of the new 4,575 new redeemable Shares.

Subscription and payment

The general meeting decides to accept subscriptions for such new redeemable Shares with a par value of EUR 2- each, which are fully paid up by contributions in cash, as follows:

- 3,650 new redeemable Shares with a par value of EUR 2 each by SPRINGER INCENTIVE GmbH & Co KG, a limited partnership incorporated in Germany, whose registered office is at Heidelberger Platz 3, 14197 Berlin, Germany;
- 750 new redeemable Shares with a par value of EUR 2 each by STICHTING MANAGEMENT SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA, a foundation incorporated in the Netherlands, whose registered office is at Van Godewijkstraat 30, 3300 AZ Dordrecht, The Netherlands;
- 175 new redeemable Shares with a par value of EUR 2 each by Mr Rüdiger Gebauer, residing at 1155 Bridge point Lane Yorktown Heights, NY 10598 USA.

The 4,575 new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 9,150 is at the free disposal of the Company, as has been certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

The shareholders decide to insert a new Article 5 in the Articles of Incorporation to be read as follows:

Art. 5. Redemption**5.1 Shares held by the Managers or a Scheme**

5.1.1 Subject to the terms of article 49-8 of the Companies Act, the Company may redeem all of the Shares held by a Manager or a Scheme on behalf of a Manager (the «Sale Shares») upon Cessation.

5.1.2 The total price for the Sale Shares (the «Sale Price») shall be the price agreed between the Manager and the Majority Investors or, if they do not agree a price within ten (10) Business Days of service of the Compulsory Sale Notice, the price certified by the Expert (as defined in Clause 5.1.3) to be:

(a) if the Manager is a Bad Leaver: the lower of market value of the Sale Shares upon Cessation and the price paid on subscription for the Sale Shares; or

(b) if the Manager is a Good Leaver: the market value of the Sale Shares upon Cessation.

5.1.3 The Sale Shares shall be held by the Company pending allocation to one or more permitted person as set out in the Shareholders Agreement.

5.1.4 For the purposes of this Clause, «market value» in relation to the Sale Shares shall be calculated by the auditor of the Group, from time to time on the application of either the Manager or the Company (the «Expert»). The Expert shall be deemed to act as an expert and not as an arbitrator and the decision of the Expert shall be final and binding on the Company and the Manager (in the absence of fraud or manifest error). The Expert shall calculate market value of the Sale Shares on the basis of an arms' length sale at the time of the Cessation of this stake between a willing seller and a willing buyer.

The costs and expenses of the Expert shall be borne on a fifty-fifty (50/50) basis by the Company and the Manager unless the value of the Sale Shares determined by the Expert is more than ten per cent (10%) higher than that proposed by the Company, in which case such costs and expenses shall be borne by the Company.

5.1.5 For the purposes of this Article 5, the following words and expressions shall have the following meanings:

«Bad Leaver» means a Manager who:

(i) in respect of an employee, ceases to be employed by a member of the Group and in respect of a consultant, ceases to provide consultancy services, in any circumstances within the Relevant Period; or

(ii) after the expiry of the Relevant Period, in respect of an employee, ceases to be employed by a member of the Group due to his voluntary resignation or his dismissal by the relevant member of the Group in circumstances justifying summary dismissal or termination with immediate effect and in respect of a consultant, that consultant ceasing to provide consultancy services as a result of a voluntary termination of the provision of such services by the consultant, or termination of such consultancy services by the relevant member of the Group for material breach of such arrangements by the consultant,

save that a Manager shall not be a Bad Leaver in circumstances where he ceases to be employed or ceases to provide consultancy services due to his death, or illness or disability certified by a general medical practitioner which renders him permanently incapable of carrying out his role as an employee or consultant (as the case may be).

«Cessation» means the date on which a Manager who is holder of Shares or on whose behalf Shares are held by a Scheme ceases for any reason to be an employee of the Company or any of its subsidiary undertakings, or in the case of a consultant, ceases for any reason to provide consultancy services to the Company or any of its subsidiary undertakings;

«Compulsory Sale Notice» means the notice that may be delivered by the Majority Investors pursuant to the terms of the Shareholders' Agreement;

«Good Leaver» means a Manager whose employment with a member of the Group ceases or who ceases to provide consultancy services to the Group in circumstances where he is not a Bad Leaver;

«Relevant Period» means:

(i) in respect of a KAP Manager the period from 3 January 2003 up to and including 2 January 2005;

(ii) in respect of a Manager (other than a KAP Manager) who is a Shareholder at Completion, two years from the date of Completion; and

(iii) in respect of a Manager who becomes a Shareholder or on whose behalf Shares are held by a Scheme after Completion, two years from the date on which that person subscribes for or otherwise acquires Shares or the relevant interest in the relevant Scheme.

5.2 Shares held by the Investors and Warranholders

Subject to article 49-8 of the Companies Act, the Shares held by the Investors and the Shares that may be issued upon exercise by the Warranholders of their rights to subscribe to new Shares are redeemable pursuant to article 10.

Sixth resolution

The shareholders acknowledge that Article 11.2.5 of the Articles of Incorporation of the Company provide that the Managers shall be entitled from time to time to nominate for appointment at least eight (8) candidates out of which the General Meeting of Shareholders shall appoint between four (4) and six (6) Directors; these candidates (i) shall include the Chief Executive Officer and the Chief Financial Officer of the Group, (ii) must be and continue to be employed by one of the members of the Group, and (iii) must be acceptable to the Majority Investors (the «Managers Directors»).

The shareholders acknowledge that as a result of the resolutions taken by the Board of Directors at its meeting held on 26 February 2004 and deciding to co-opt new Directors (as indicated in the above resolution), there are currently three (3) «Managers Directors» (as defined in the Articles of Incorporation) at the Board of Directors of the Company.

The shareholders expressly agree that Article 11.2.5 of the Articles of Incorporation is to be interpreted not as a «composition clause» but merely as a possibility granted to the investors qualified as «Managers» in the Articles of Incorporation to nominate and appoint their representatives at the Board of Directors.

The shareholders decide to amend Article 10 (to become Article 11 after renumbering) by adding the following additional paragraph as new paragraph 11.2.7:

«11.2.7 In case the Shareholders nominate for appointment less candidates than the minimum number set forth in paragraphs 11.2.1-11.2.6 and in case they choose to appoint a smaller number of directors than set forth in these paragraphs, the Board of Directors shall nevertheless be validly composed, it being understood that the Board of Directors has to be composed of a minimum of three Directors».

Seventh resolution

The shareholders decide to insert a definition of «KAP Manager» and of «Scheme» in Article 27 (to become Article 28 after renumbering) of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«KAP Manager» means any of the following Shareholders:

Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen.

«Scheme» means (i) STICHTING MANAGEMENT SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA or (ii) SPRINGER INCENTIVE GmbH & Co KG or (iii) any other employees' participation scheme (in whatever form) of the Company and its subsidiary undertakings;

Eighth resolution

Further to the above resolutions taken above, introduction of a new Article 5, the shareholders decide to restate the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. Name, Duration, Registered office

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter a société anonyme (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the firm name of SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.

1.3 The Company is established for an indefinite period.

1.4 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board of Directors. Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Directors.

1.5 If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered office or to easy communications of this office with foreign countries should arise or be imminent, the registered office may be transferred to another country until the complete cessation of these extraordinary circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered office. One of the executive bodies of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 2. Objects

2.1 The objects for which the Company is established are:

2.1.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

2.1.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, related directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all respects as described above.

2.2 The objects specified in the preceding paragraph shall be construed in the widest sense so as to include any activity or purpose which is related, incidental, or conducive thereto.

2.3 In pursuing its objects, the Company shall also take into account the interests of the group of companies and enterprises with which it is affiliated.

Art. 3. Capital and shares

3.1 The issued share capital of the Company is fixed at EUR 299,650 (two hundred ninety-nine thousand six hundred fifty Euros) divided into 149,825 (one hundred forty-nine thousand eight hundred and twenty-five) redeemable Shares of EUR 2 (two Euros) each.

3.2 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 26,161,888 (twenty-six million one hundred sixty one thousand eight hundred eighty-eight Euros) being the amount by which the Board of Directors is able to increase the issued share capital.

3.3 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

3.4 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 3.2, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

3.4.1 The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting of Shareholders dated 11 September 2003, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

3.4.2 The Board of Directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares created pursuant to this article 3.4;

3.4.3 The Board of Directors is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized shares capital subject to the limits and conditions set out follows:

3.4.4 The Board of Directors is authorised to issue and sell Convertible Bonds entitling its holders to subscribe for up to 13,076,923 (thirteen million seventy-six thousand nine hundred twenty-three) new Shares to be issued by the Company having a nominal value of EUR 2 (two Euros) per Share for a total amount of EUR 26,153,846 (twenty-six million one hundred fifty-three thousand eight hundred forty-six Euros). The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

The other terms and conditions of the Convertible Bonds shall be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specially authorised to issue such Convertible Bonds and Shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the Convertible Bonds.

3.4.5 The Board of Directors is authorised to issue Warrants A entitling its holders to subscribe for up to 3,846 (three thousand eight hundred forty-six) new Shares of EUR 2 (two Euros) each for a total amount of EUR 7,692 (seven thousand six hundred ninety-two Euros) and, within the limits set out in Article 3.4.4, Warrants B entitling its holders to subscribe for up to 326,923 (three hundred twenty-six thousand nine hundred twenty-three) new Convertible Bonds of EUR 2 (two Euros) each for a total amount of EUR 653,846 (six hundred fifty-three thousand eight hundred forty-six Euros) to be issued by the Company. The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

The other terms and conditions of the Warrants and the Convertible Bonds shall be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specially authorised to issue such Warrants and Convertible Bonds without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the Warrants and the Convertible Bonds.

3.4.6 The Board of Directors is authorised to issue 175 (one hundred seventy-five) new Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 350 (three hundred fifty Euros) within the limits set out in Article 3.2. and the subscription may be reserved (i) to employees and consultants of the Group other than the Managers or (ii) to an employee trust (in whatever form) specifically established to hold investments in the Company as part of the Group employee performance incentive scheme for Managers other than those named in Article 28.1.

The Board of Directors is specially authorised to issue such new Shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Shares.

3.4.7 The Shares shall be indivisible, shall be registered shares, and shall be numbered consecutively from one upwards. No share certificates shall be issued.

3.4.8 The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend Article 3 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 3.4 of this Article 3; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

3.4.9 This increase of the share capital decided by the Board within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

3.5 Subject to the powers granted to the Board of Directors pursuant to the authorised share capital clause contained in paragraph 3.4 of this Article 3, Shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General Meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

3.6 Except as provided for under Article 3.7 below, in the event of new Shares being issued, each existing holder of Shares shall have a preferential right to subscribe for them in proportion to his existing holding of such Shares. Such

preferential rights may be limited or excluded by a resolution of the General Meeting of Shareholders pursuant to Article 25, provided that such limitation or exclusion shall in each case apply to only one particular issue of Shares.

3.7 Notwithstanding Article 25.7, the preferential rights of the existing shareholders may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders, pursuant to the requirements set forth in Article 25.4, in the following event:

3.7.1 if each of the Investors provide their prior written consent within five (5) business days of receipt of a written request by the Company;

3.7.2 if the invitation by the Company to subscribe for Shares in respect of which such pre-emptive rights apply is:

(a) in respect of the Reserved Management Investment;

(b) to any director or employee of or consultant to any member of the Group as part of a performance-based incentive scheme, provided such issue has a similar effect on the equity interests of all Investors;

(c) subject to and conditional upon the offeree not only subscribing to its relevant proportion of the Shares to be issued but also providing the Company with its relevant proportion of any other equity and/or subordinated debt investments in the same manner and on the same terms and conditions which are applicable to all Investors and the relevant offeree does (or is deemed) not to accept such offer, pursuant to the Shareholders Agreement;

(d) made as part of a package intended to raise borrowings solely for the purpose of curing or preventing an event of default under the Senior Facility Agreement or the Mezzanine Facility Agreement which could not be cured or prevented without the incurrence of such borrowings (a «Rescue Financing»), pursuant to the Shareholders Agreement

3.8 The un-issued but authorised share capital may be increased from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders without reserving to the then existing shareholders the preferential rights of subscription pursuant to Article 3.7 above, it being understood that such resolution deciding to grant to the Board of Directors the right to waive or limit the preferential rights of subscription of the existing Shareholders in the circumstances set forth in Article 3.7 shall be adopted pursuant to Article 25.4. The General Meeting of Shareholders may also grant to the Board of Directors the right to waive or limit the preferential rights of subscription of the existing Shareholders beyond the circumstances provided for in Article 3.7, it being understood that where the economic or voting rights of the Managers are affected by the proposed waiver, Article 25.7 shall apply.

3.9 The Company shall not, save to the extent permitted by statute, grant security, give price guarantees or in any other way commit itself or declare itself to be jointly or severally liable with or for others, with a view to enabling third parties to subscribe for or acquire Shares in its capital.

3.10 Subject to the terms of article 49-8 of the Companies Act, the Shares will be redeemed pursuant to Article 5. The Shares may be redeemed by means of any issue premiums as defined in Article 4.1.

Art. 4. Share premium, Capital reduction and Conversion of shares

4.1 In the books of the Company one or more separate premium reserves may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares. Without prejudice to Article 3.8, payments from this reserve may be made only on a resolution of the General Meeting of Shareholders.

4.2 By a resolution adopted unanimously at a meeting where the entire issued share capital of the Company is present or represented, the General Meeting of Shareholders may join one or more premium reserves maintained in accordance with paragraph 4.1 of this Article 4.

4.3 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the share capital of the Company by means of withdrawing Shares or by reducing the nominal value of Shares by way of an amendment of these Articles, to the extent and under the terms permitted by any applicable law and in particular article 69 of the Companies Act. The General Meeting of Shareholders may determine that a resolution to withdraw Shares with repayment shall only refer to a certain percentage of the Shares; in that case the Board of Directors shall draw lots to determine the numbers of Shares that shall actually be withdrawn.

4.4 Holders of Shares are entitled to receive notice of and to attend and speak at general meetings of the Company. Holders of Shares may vote at general meetings of the Company on the basis that each such holder has one vote for each Share held.

Art. 5. Redemption

5.1 Shares held by the Managers or a Scheme

5.1.1 Subject to the terms of article 49-8 of the Companies Act, the Company may redeem all of the Shares held by a Manager or a Scheme on behalf of a Manager (the «Sale Shares») upon Cessation.

5.1.2 The total price for the Sale Shares (the «Sale Price») shall be the price agreed between the Manager and the Majority Investors or, if they do not agree a price within ten (10) Business Days of service of the Compulsory Sale Notice, the price certified by the Expert (as defined in Clause 5.1.3) to be:

(a) if the Manager is a Bad Leaver: the lower of market value of the Sale Shares upon Cessation and the price paid on subscription for the Sale Shares; or

(b) if the Manager is a Good Leaver: the market value of the Sale Shares upon Cessation.

5.1.3 The Sale Shares shall be held by the Company pending allocation to one or more permitted persons as set out in the Shareholders Agreement.

5.1.4 For the purposes of this Clause, «market value» in relation to the Sale Shares shall be calculated by the auditor of the Group, from time to time on the application of either the Manager or the Company (the «Expert»). The Expert shall be deemed to act as an expert and not as an arbitrator and the decision of the Expert shall be final and binding on the Company and the Manager (in the absence of fraud or manifest error). The Expert shall calculate market value of the Sale Shares on the basis of an arms' length sale at the time of the Cessation of this stake between a willing seller and a willing buyer.

The costs and expenses of the Expert shall be borne on a fifty-fifty (50/50) basis by the Company and the Manager unless the value of the Sale Shares determined by the Expert is more than ten per cent (10%) higher than that proposed by the Company, in which case such costs and expenses shall be borne by the Company.

5.1.5 For the purposes of this Article 5, the following words and expressions shall have the following meanings:

«Bad Leaver» means a Manager who:

(i) in respect of an employee, ceases to be employed by a member of the Group and in respect of a consultant, ceases to provide consultancy services, in any circumstances within the Relevant Period; or

(ii) after the expiry of the Relevant Period, in respect of an employee, ceases to be employed by a member of the Group due to his voluntary resignation or his dismissal by the relevant member of the Group in circumstances justifying summary dismissal or termination with immediate effect and in respect of a consultant, that consultant ceasing to provide consultancy services as a result of a voluntary termination of the provision of such services by the consultant, or termination of such consultancy services by the relevant member of the Group for material breach of such arrangements by the consultant,

save that a Manager shall not be a Bad Leaver in circumstances where he ceases to be employed or ceases to provide consultancy services due to his death, or illness or disability certified by a general medical practitioner which renders him permanently incapable of carrying out his role as an employee or consultant (as the case may be).

«Cessation» means the date on which a Manager who is holder of Shares or on whose behalf Shares are held by a Scheme ceases for any reason to be an employee of the Company or any of its subsidiary undertakings, or in the case of a consultant, ceases for any reason to provide consultancy services to the Company or any of its subsidiary undertakings;

«Compulsory Sale Notice» means the notice that may be delivered by the Majority Investors pursuant to the terms of the Shareholders' Agreement;

«Good Leaver» means a Manager whose employment with a member of the Group ceases or who ceases to provide consultancy services to the Group in circumstances where he is not a Bad Leaver;

«Relevant Period» means:

(i) in respect of a KAP Manager the period from 3 January 2003 up to and including 2 January 2005;

(ii) in respect of a Manager (other than a KAP Manager) who is a Shareholder at Completion, two years from the date of Completion; and

(iii) in respect of a Manager who becomes a Shareholder or on whose behalf Shares are held by a Scheme after Completion, two years from the date on which that person subscribes for or otherwise acquires Shares or the relevant interest in the relevant Scheme.

5.2 Shares held by the Investors and Warranholders

Subject to article 49-8 of the Companies Act, the Shares held by the Investors and the Shares that may be issued upon exercise by the Warranholders of their rights to subscribe to new Shares are redeemable pursuant to article 10.

Art. 6. Register of shareholders and rights of pledge and usufruct

6.1 The Board of Directors shall keep a register in which the name and address of each Shareholder shall be recorded, together with the number of Shares issued to him and the amount paid up on each Share.

6.2 The register shall also record the names and addresses of persons notified to the Company to have a right of pledge or a right of usufruct on those Shares, indicating whether the voting rights attaching to the Shares are vested in such persons.

6.3 Each Shareholder, pledgee and usufructuary shall be required to ensure that his address is known to the Company.

6.4 Each and any release from liability granted in respect of calls not yet paid shall be recorded in the share register, as will the date of delivery in the event of delivery of Shares which are not fully paid up.

6.5 The Board of Directors shall ensure that the register is kept up to date at all times in compliance with article 40 of the Companies Act. All entries shall be signed by a member of the Board of Directors or by a person authorised in relation thereto by the Board of Directors.

6.6 At the request of a Shareholder, a pledgee or a usufructuary, the Board of Directors shall supply free of charge extracts from the share register relating to the Shares to which the applicant has rights.

6.7 If the Shares are the subject of usufruct or pledge the extract shall state who has the rights set out in paragraphs 6.9 and 6.10 of this Article 6.

6.8 The register shall be made available by the Board of Directors at the head office of the Company for inspection by the Shareholders, by pledgees and usufructuaries who have been granted the rights set out in paragraphs 6.9 and 6.10 of this Article 6.

6.9 Shares may be the subject of usufruct, if the terms of the usufruct and - in case of assignment of the usufruct - the assignment of usufruct, have been approved by the General Meeting of Shareholders.

6.10 Shares may be the subject of a pledge. The provisions of paragraph 6.9 of this Article 6 shall be of corresponding application in respect of pledges.

Art. 7. Multiple beneficiaries

7.1 If a Share or a right under a pledge or usufruct is owned by more than one person, such joint owners may only be represented towards the Company by one person appointed by them for that purpose. Notice of such appointment shall be given forthwith to the Board of Directors in writing.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Issue and Transfer of shares

8.1 The issue and transfer of Shares shall be made in compliance with article 40 of the Companies Act.

8.2 Paragraph 8.1 of this Article 8 applies correspondingly to a grant of a right of pledge in respect of Shares, to the grant of a right of usufruct in respect of Shares and to the apportionment of Shares on the division of any jointly held property.

Art. 9. Transfer of shares

9.1 Any transfer of Shares shall require the prior approval of the Board of Directors.

9.2 A request for such approval shall be made to the Company by the transferor stating the number of Shares involved, the price and other conditions of transfer, the name of the person to whom the transferor wishes to transfer those Shares and whether or not the transferor will agree to a transfer of Shares to the Company. The Company shall notify the other Shareholders forthwith after receipt of the aforementioned request.

9.3 A decision on the request must be taken within two months of receipt thereof. If no decision is announced to the transferor within this term approval shall be deemed to have been granted.

9.4 A rejection of the request shall nevertheless be deemed to be an approval if the Board of Directors does not at the same time as communicating its rejection to the transferor give the transferor the names of one or more persons - whether existing Shareholders, third parties or the Company itself - who are prepared to purchase the Shares to which the request relates for payment in cash.

9.5 If the transferor and the prospective purchasers accepted by him do not reach agreement on the purchase price, the purchase price shall be determined by an expert to be appointed by mutual agreement of the transferor and the prospective purchasers. Should no appointment be agreed within three months from receipt of the request for approval referred to in paragraph 9.2 of this Article 9, the expert, at the request of either party, shall be appointed by the Chairman of the Luxembourg District Court (Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg).

9.6 The expert referred to in the preceding paragraph shall be authorised to inspect all accounts and records of the Company and to obtain all such information as may be useful in determining his valuation of the Shares.

9.7 The instructions to the expert shall in any case state that the determination of the purchase price and the valuation report relating thereto must be made known to the Company within three months of his appointment.

9.8 If the Shareholders or the transferor and the prospective purchasers have agreed to the methods and principles of determination of the purchase price, each of them shall be entitled to submit the written proof of such agreement to the expert who shall then be bound by such methods or principles in his determination of the purchase price.

9.9 The Company shall inform the transferor and each prospective purchaser of the purchase price determined by the expert and of the contents of the valuation report relating thereto within fourteen days of receipt thereof.

9.10 The transferor shall have the right to withdraw, provided he shall do so within one month after he has been informed of the price at which he may sell the Shares to which the request related. If the transferor does not exercise this right within that time, the Shares shall be transferred by the transferor against simultaneous payment of the purchase price within one month of the end of that time. If the transferor is obliged to transfer Shares and fails to co-operate in the transfer, the Company shall have the power to effect the transfer, provided that such transfer shall include all the Shares concerned.

9.11 If the request for approval is granted or deemed to be granted, then the Company will notify the same to all Shareholders and the transfer may take place within three months of receipt of the communication granting approval or the communication deemed to be an approval in accordance with paragraph 9.4 of this Article 9, or from the expiry of the term referred to in paragraph 9.3 of this Article 9 as the case may be, against the price stated in the request referred to in paragraph 9.2 of this Article 9, or if that price is higher, the price determined by the expert.

9.12 The cost of appointment and the fee of the expert referred to in paragraph 9.5 of this Article 9 shall be paid:

9.12.1 By the transferor if he withdraws; and

9.12.2 Half by the transferor and half by the purchaser(s) who did not, prior to the appointment of the expert, reach agreement with the transferor as to the price to be paid for the Shares, if the Shares are sold to prospective purchasers named by the Board of Directors, unless the expert decides otherwise. If, pursuant to this paragraph, more than one purchaser Shares in the costs, the aggregate amount owed by them shall be divided among them pro rata to the number of Shares purchased.

9.13 All requests, communications and notices referred to in this Article 9 shall be sent by registered letter or delivered against receipt.

9.14 Shares can be transferred without the above procedure being complied with, if the transfer takes place according to a written agreement between all Shareholders.

Art. 10. Ratchet

10.1 Unless defined elsewhere in the Articles, capitalised terms used in this Article 10 have the meanings given to them in Article 10.12.

10.2 Immediately before, but subject to a Sale or a Listing or, in the case of an Asset Sale, immediately before but subject to a distribution by the Company of the proceeds arising from that Asset Sale to the holders of Convertible Bonds or to the Shareholders, if:

10.2.1 the Total Investor Return after taking into account any reduction of Equity envisaged in this Article 10 is equal to or greater than two (2) times the Total Investor Cost; and

10.2.2 the Exit Date is on or before the fifth (5th) anniversary of the Completion Date,
then:

10.2.3 the Equity of the Investors;

10.2.4 if there has been an Interim Exit Event (as defined in the Warrant Instrument), the Equity of the Warrantholders; and

10.2.5 the Warrants of the Warranholders, shall be reduced, subject to and on the terms and conditions set out in this Article 10. Such reduction shall only take place once.

10.3 If Article 10.2 applies, the reduction of the Equity of the Investors and the Warranholders and the reduction of the Warranholders shall be achieved by way of:

10.3.1 the redemption, pursuant to Articles 3.8 and 10.4 to 10.8 of the Articles and article 49-8 of the Companies Act of so many Investor Shares;

10.3.2 the repayment of so many Convertible Bonds held by the Investors;

10.3.3 if and to the extent that the Warranholders have exercised their rights to subscribe for Shares and Convertible Bonds in terms of the Warrant Instrument and as a result have become the holders of Shares and Convertible Bonds, the redemption, pursuant to Articles 3.8 and 10.4 to 10.8 of the Articles and article 49-8 of the Companies Act of so many Shares held by the Warranholders and the repayment of so many Convertible Bonds held by the Warranholders; and

10.3.4 if and to the extent that the Warranholders are entitled to or have in fact exercised their rights to subscribe for Shares and Convertible Bonds in terms of the Warrant Instrument (but such Shares and/or Convertible Bonds have not yet been issued to the relevant Warranholders), the cancellation of so many Warrants A and so many Warrants B, such that, immediately after such redemption, repayment and cancellation:

$$M/(D-R)=(M/D) * P$$

where:

(a) M is:

(i) all the Equity issued or transferred to and held by a Manager;

plus

(ii) all the Equity issued or transferred to and held by a Scheme;

(b) D is the Diluted Equity Capital;

(c) R is the Equity redeemed pursuant to this Clause 11; and

(d) P is 1.25 (one comma two five), subject to the adjustments described immediately below.

If this results in the Total Investor Return being less than two (2) times the Total Investor Cost, then P shall be reduced to such lower number (for the avoidance of doubt not being less than one (1)) as will result in the Total Investor Return being equal to two (2) times the Total Investor Cost.

10.4 Any redemption of Shares under this Article 10 shall take place pro rata the number of Shares held by each of the Investors and each of the Warranholders immediately before the Exit Date and any repayment of Convertible Bonds under this Article 10 shall take place pro rata the number of Convertible Bonds held by each of the Investors and by each of the Warranholders immediately before the Exit Date, and in such a way that the ratio of Shares to Convertible Bonds held by the Investors and the Warranholders remains the same before and after such redemption and repayment. Any cancellation of Warrants A under this Article 10 shall take place pro rata the number of Warrants A held by each of the Warranholders immediately before the Exit Date and any cancellation of Warrants B under this Article 10 shall take place pro rata the number of Warrants B held by each of the Warranholders immediately before the Exit Date, and in such a way that the ratio of Warrants A to Warrants B held by the Warranholders and the ratio of Warrants to Shares to Convertible Bonds remains the same before and after such cancellation.

10.5 The price applicable to the redemption of Shares under this Article 10 shall be an amount equal to the nominal value per Share redeemed. The price applicable to the repayment of Convertible Bonds under this Article 10 shall be an amount equal to the nominal value per Convertible Bond plus any accrued and unpaid interest in respect of the repurchased Convertible Bonds up to the Exit Date. No consideration shall be payable upon the cancellation of any Warrants under this Article 10. The Company shall notify the Warranholders as soon as reasonably possible of the fact that this Article 10 will apply upon an Exit Event with the aim of ensuring that the Warranholders do not remit to the Company the Subscription Price (as defined in the Warrant Instrument) in respect of Warrants to be cancelled under this Article 10, it being understood that if and to the extent that the Warranholders nevertheless remit the Subscription Price for Warrants that fall to be cancelled under this Article 10, such Subscription Price shall immediately be repaid by the Company to the relevant Warranholders.

10.6 Upon the redemption of Shares and the repayment of Convertible Bonds as envisaged in this Article 10, the sum payable in respect thereof shall become a debt due and payable by the Company to the holders of the relevant Shares and Convertible Bonds, immediately before any distribution to Shareholders and/or holders of Convertible Bonds as may be contemplated in the Shareholders Agreement.

10.7 All Shares that are redeemed under this Article 10 shall be cancelled. None of the Convertible Bonds that are repaid under this Article 10 may be re-issued. None of the Warrants that are cancelled under this Article 10 shall be re-issued.

10.8 The Board is irrevocably authorised by all Shareholders and all Convertible Bond holders to decide and execute all actions necessary for the redemption of the Shares and the repayment of the Convertible Bonds under the terms and procedures set out by the Board within the limits determined by the law, the Articles and any Shareholders Agreement. The Board may delegate to any duly authorised Director of the Company, or to any other person, the duties in relation to the redemption and repurchase of the Shares and the Convertible Bonds, including the granting of any powers of attorney that may be necessary or expedient and payment for the Shares to be redeemed and the Convertible Bonds to be repaid.

10.9 For the purpose of this Article 10:

10.9.1 If a Listing occurs, the Shares to be redeemed and the Convertible Bonds to be repaid shall be redeemed and repaid from the distributable reserves available in the Company. If, but only to the extent, there are insufficient distrib-

utable reserves available then such payment shall be made from the proceeds of the Listing (in which case the relevant Shareholders and Convertible Bond holders acknowledge and agree that the actual payment envisaged in Article 10.6 may only be made shortly after the relevant Listing). If at the time the investment bank(s) advising the Company in connection with the Listing consider alternative arrangements more appropriate, then the Shareholders shall agree such alternatives as have substantially similar effect;

10.9.2 If a Sale occurs the Shares to be redeemed and the Convertible Bonds to be repaid shall be redeemed and repaid from the distributable reserves available in the Company. If, but only to the extent, there are insufficient distributable reserves available then it shall be a condition of the Sale that immediately prior to the Sale the relevant number of Shares and Convertible Bonds will be purchased by the purchaser at the same price as that at which they would have been redeemed or repaid, as the case may be.

10.10 For the purposes of this Article 10:

10.10.1 The Total Investor Return, the number of Shares to be redeemed from each Investor and the number of Convertible Bonds held by each Investor to be repaid, shall be agreed in writing by the Board (each of the Shareholders irrevocably authorising the Board to make that agreement on their behalf); and

10.10.2 The number of Shares to be redeemed from each Warrantholder, the number of Convertible Bonds held by each Warrantholder to be repaid and the number of Warrants to be cancelled, shall be agreed by a Board Meeting duly held in accordance with Article 12 of the Articles and approved in writing by the Facility Agent (as defined in the Mezzanine Facility Agreement).

If no such agreement or approval is obtained within seven (7) days of a request for such agreement by any Director, the outstanding matters referred to in Articles 10.10.1 and 10.10.2 shall be determined and certified in writing (with supporting calculations) by the Expert as referred to in Article 10.11.

10.11 Any dispute arising from the application of this Article 10 shall, if not agreed in accordance with Article 10.10, immediately be referred upon the request of any Director (or if it concerns the matters in Article 10.10.2 the Mezzanine Facility Agent) to the auditor of the Group from time to time (the «Expert») for determination and certification in writing (with supporting calculations). The Shareholders and the Company shall use their best endeavours to procure that as soon as reasonably possible after being nominated, the Expert shall determine the relevant matter and to provide his calculations and working papers to support that determination and such determination shall (save in the case of manifest error) be conclusive and binding on the Company and its members. The Shareholders shall co-operate to provide the Expert with all information reasonably necessary to make the determination referred to above. The Expert shall be deemed to act as expert and not as an arbitrator and the decision of the Expert shall be final and binding on the Company, all Shareholders and the Warrantholders (except only for fraud or manifest error). The costs and expenses of the Expert shall be borne on a fifty-fifty (50/50) basis by the Company and the party raising the dispute, unless the Expert determines that the actual Total Investor Return is less than 10% less than the Total Investor Return proposed by the Investor Directors, in which case such costs and expenses shall be borne by the parties disputing the proposal of the Total Investor Return by the Investor Directors.

10.12 Unless defined elsewhere in any Shareholders Agreement, capitalised terms used in this Article 10 have the meanings given to them below:

10.12.1 «Diluted Equity Capital» means:

(a) the total Equity issued before or at Completion (being one hundred and forty-five thousand two hundred fifty (145,250)) Shares and twelve million three hundred and forty-six thousand two hundred and fifty (12,346,250) Convertible Bonds); plus

(b) the Equity included in the Reserved Management Investment (being four thousand seven hundred and fifty (4,750) Shares and four hundred three thousand seven hundred and fifty (403,750) Convertible Bonds as at the Completion Date) but only to the extent that, immediately before the reduction of Equity contemplated in Article 10.2, same has been issued or transferred to and is held by (i) a Manager or (ii) a Scheme; plus

(c) any Equity which is issued on exercise of the subscription rights granted on or before Completion under the Warrant Instrument, it being agreed that if all rights under the Warrant Instrument are exercised this will result in the issue of three thousand eight hundred and forty-six (3,846) additional Shares and three hundred twenty-six thousand nine hundred and twenty-three (326,923) additional Convertible Bonds;

10.12.2 «Equity» means Shares and Convertible Bonds;

10.12.3 «Exit Date» means the date of the Sale or a Listing or, in the case of an Asset Sale, the date on which the entire proceeds to the Company of that Asset Sale are used (a) to repay or repurchase any Convertible Bonds or (b) to make any distribution to Shareholders;

10.12.4 «Exit Event» means a Sale, Asset Sale or Listing;

10.12.5 «Readily Marketable Securities» means (i) securities that the Investors can immediately dispose of through the relevant Recognised Investment Exchange; plus (ii) securities that the Investors can dispose of through the relevant Recognised Investment Exchange after expiry of a lock-up period that does not exceed twelve (12) months after the relevant Exit Date;

10.12.6 «Total Investor Cost» means the sum of:

(a) The aggregate subscription price for the Shares and Convertible Bonds issued or to be issued to the Investors before or at Completion (being in total twenty-three million two hundred twenty thousand euros (EUR 23,220,000));

(b) The aggregate principal amount lent or to be lent by the Investors to the Company before or at Completion in terms of any Investor Loans (being in total six hundred seventy-five million seven hundred eighty thousand euros (EUR 675,780,000));

(c) Any and all additional amounts from time to time after Completion invested by the Investors in the Company or any of its subsidiary undertakings, whether by way of share capital, Convertible Bonds, interest free or interest bearing

loans, any guarantee of their obligations or any other instrument, and including any commitment to invest (but for the avoidance of doubt excluding any amounts already included by reason of sub-sections (a) and (b) of this definition);

10.12.7 «Total Investor Return» means:

(a) The total amount of all cash actually received by the Investors at any time up to and including completion of the Exit Event (for the avoidance of doubt excluding any deferred cash payment or any cash retained in an escrow account or similar arrangement intended to deal with any contingent liabilities arising in connection with the Exit) and in respect of the Investors' investments in the Company or any of its subsidiaries, including:

(i) Any such payments or repayments in terms of any Investor Loans;

(ii) Any such payments or repayments in terms of any Convertible Bond Subscription Agreement (including such payments by reason of Article 10);

(iii) Any such payments in respect of Investor Shares (whether by way of a dividend distribution, proceeds received from the sale of Investor Shares, payments by reason of Article 10 or otherwise); and

(iv) Any such payments received from the sale of securities in a Listing; plus

(b) If, immediately following a Listing, the Investors hold Readily Marketable Securities in the Company that are of the same class as the securities admitted to trading on the relevant Recognised Investment Exchange as a result of the Listing, the total value of such securities, such value being determined on the basis of a value per security equal to the net proceeds to the Investors per security sold by the Investors in the Listing; plus

(c) If, immediately following a Sale or Asset Sale, the Investors hold Readily Marketable Securities in another company (including shares in a company that acted as purchaser in the Sale or an Asset Sale) that are admitted to trading on a Recognised Investment Exchange, the total Market Value of such securities, such value being (i) the average of the closing market quotation of such securities on the relevant exchange (or if such securities are dealt in on more than one the relevant exchange, such quotation on the exchange with the largest market capitalisation) on the five (5) Business Days immediately after the first public announcement regarding the Sale or Asset Sale, minus (ii) an amount equal to two per cent (2%) of the amount referred to in (i) above, such amount being agreed to be the expenses, costs, fees, taxes or any other levies payable by the Investors as a result of or in connection with the subsequent disposal of the securities referred to in this sub-section (c) and any discount that may need to be given if and when those securities are sold; minus

(d) Any expenses, costs or fees paid in terms of the Shareholders Agreement; minus

(e) Any expenses, costs, fees, taxes or any other levies paid or payable by any of the Investors as a result of or in connection with the Exit Event or the subsequent disposal of the securities referred to in sub-section (c) of this definition; minus

(f) Any tax deducted in respect of the payments referred to in this Article 10.12.7; minus

(g) Any amount that must be re-invested in the Company or any of its subsidiary undertakings by the Investors in connection with a re-capitalisation or any other transaction that would qualify as an Exit Event.

10.13 For the avoidance of doubt, the Shareholders record their intention that:

10.13.1 in calculating the Total Investor Return there shall be no double counting; and

10.13.2 if the application of this Article 10 results in any rounding errors, then the number of Shares, Convertible Bonds or Warrants to be redeemed, repayed or cancelled (as the case may be) shall be rounded up or down to the nearest whole number.

Art. 11. Management

11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members.

The members of the Board of Directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders.

11.2 The following shall apply to the appointment of the members of the Board of Directors:

11.2.1 The Candover Investors shall be entitled from time to time to nominate for appointment at least five (5) candidates out of which the General Meeting of Shareholders shall appoint three (3) Directors (the «Candover Directors»);

11.2.2 The Cinven Investors shall be entitled from time to time to nominate for appointment at least five (5) candidates out of which the General Meeting of Shareholders shall appoint three (3) Directors (the «Cinven Directors»);

11.2.3 The Candover Erisa Partnerships shall be entitled from time to time to nominate for appointment at least three (3) candidates out of which the General Meeting of Shareholders shall appoint one (1) Director; the rights of the Candover Erisa Partnerships to nominate for appointment under this paragraph 10.2.3 may be exercised by such of the Candover Erisa Partnerships as the Candover Erisa Partnerships may nominate from time to time (the «Candover Erisa Partnership Director»);

11.2.4 The Cinven Erisa Partnerships shall be entitled from time to time to nominate for appointment at least three (3) candidates out of which the General Meeting of Shareholders shall appoint one (1) Director; the rights of the Cinven Erisa Partnerships to nominate for appointment under this paragraph 10.2.4 may be exercised by such of the Cinven Erisa Partnerships as the Cinven Erisa Partnerships may nominate from time to time (the «Cinven Erisa Partnership Director»);

11.2.5 The Managers shall be entitled from time to time to nominate for appointment at least eight (8) candidates out of which the General Meeting of Shareholders shall appoint between four (4) and six (6) Directors; these candidates (i) shall include the Chief Executive Officer and the Chief Financial Officer of the Group, (ii) must be and continue to be employed by one of the members of the Group, and (iii) must be acceptable to the Majority Investors (the «Managers Directors»); and

11.2.6 The Majority Investors shall be entitled from time to time to nominate for appointment at least five (5) independent candidates out of which the General Meeting shall appoint up to three (3) non-executive Directors (the «Non-Executive Directors»); the Board of Directors shall appoint one of these Non-Executive Directors as the chairman of the Board of Directors.

11.2.7 In case the Shareholders nominate for appointment less candidates than the minimum number set forth in paragraphs 11.2.1-11.2.6 and in case they choose to appoint a smaller number of directors than set forth in these paragraphs, the Board of Directors shall nevertheless be validly composed, it being understood that the Board of Directors has to be composed of a minimum of three Directors.

11.3 The General Meeting of Shareholders will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Director, it being understood that the provisions of paragraph 11.2 of this Article 11 shall apply equally to the replacement of a Director.

11.4 At any time the Candover Investors and the Cinven Investors may jointly propose in a General Meeting of Shareholders to increase the Board with an additional number of Directors. The Candover Investors and the Cinven Investors shall then each be entitled to nominate for appointment half of these additional Directors, who shall be appointed by the General Meeting of Shareholders.

11.5 The members of the Board of Directors shall be appointed for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. The members of the Board of Directors may be re-elected.

11.6 A legal entity may be a member of the Board of Directors.

11.7 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall be entitled to co-opt a new Director. The appointment of a new Director in accordance with this provision shall be ratified by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 51 of the Companies Act.

11.8 The Board of Directors may delegate the daily management to Directors or to third parties who need not be Shareholders of the Company. Delegation of daily management is subject to prior approval by the General Meeting of Shareholders.

Art. 12. Decision-making of the Board of Directors

12.1 Subject to other specific provisions elsewhere in these Articles, resolutions of the Board of Directors are adopted by a simple majority of the votes validly cast. Each member of the Board of Directors has one vote.

12.2 Meetings of the Board of Directors can be convened by any of its members giving notice to all other members of the Board of Directors in writing at least three working days before the date of the meeting.

12.3 A quorum for a meeting of the Board of Directors must include at least one Candover Director and one Cinven Director, unless waived in writing by one Candover Director or Cinven Director, as the case may be.

12.4 The person appointed in terms of paragraph 11.2.6 of Article 11 shall be the chairman of meetings of the Board of Directors. If he is absent at that meeting the meeting shall appoint a chairman from its midst. The chairman of the Board of Directors shall not have a deciding or casting vote.

12.5 The use of video-conferencing equipment, conference call and similar means of communication equipment shall be allowed and each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A member of the Board of Directors can be represented at the meeting by one of his fellow members. In this respect, in case of an absence of one Candover Director, each present Candover Director shall have an unwritten proxy from every other absent Candover Director to represent such other absent Candover Directors and vote on their behalf at the relevant meeting of the Board of Directors, and this sentence applies equally to each present Cinven Director to represent and vote on behalf of every other absent Cinven Director.

12.7 If at any time no Candover Director is in office, Candover Partners shall have the right from time to time by written notice to the Company to appoint an Observer to each and every meeting of the Board of Directors and any meeting of the board of directors of each member of the Group and of any committee of the Board and any committee of the board of directors of each member of the Group. In addition, each of the Erisa Investors associated with Candover shall have the right from time to time by written notice to the Company to appoint an Observer to attend such meetings. Such Observer shall have the right to attend and speak (but not vote) at such meetings, to see all documents considered at such meetings and to receive copies thereof. Such Observer shall have the same rights and restrictions as does a Candover Director pursuant to the Shareholders Agreement in relation to the passing of information to his appointees.

12.8 If at any time no Cinven Director is in office, Cinven shall have the right from time to time by written notice to the Company to appoint an Observer to each and every meeting of the Board of Directors and any meeting of the board of directors of each member of the Group and of any committee of the Board and any committee of the board of directors of each member of the Group. In addition, each of the Erisa Investors associated with Cinven shall have the right from time to time by written notice to the Company to appoint an Observer to attend such meetings. Such Observer shall have the right to attend and speak (but not vote) at such meetings, to see all documents considered at such meetings and to receive copies thereof. Such Observer shall have the same rights and restrictions as does a Cinven Director pursuant to the Shareholders Agreement in relation to the passing of information to his appointees.

12.9 For so long as any amount is outstanding under the Mezzanine Facility Agreement, the Facility Agent under that agreement has the right to appoint an Observer (as defined in that agreement) on the terms and subject to the conditions set out in that agreement. For so long as Warrants are outstanding under the Warrant Instrument (meaning that until all Warrants are exercised or deemed to have been exercised) the Company shall admit one Observer as stated in the Mezzanine Facility Agreement. For the avoidance of doubt, the Observer referred to in the Mezzanine Facility Agreement and the Warrant Instrument is the same Observer. Until all liabilities under the Mezzanine Facility Agreement have been discharged in full, the Observer shall be appointed by the Facility Agent under the Mezzanine Facility Agreement. After all liabilities under the Mezzanine Facility Agreement have been fully discharged and until all Warrants have been exercised, the Observer shall be appointed under the Warrant Instrument. Such Observer shall have the right

to notice of such meetings, the right to attend and speak (but not vote) at Board meetings, to see all documents considered at such meetings and to receive copies thereof.

12.9.1 The Observer is given at least as much notice of the date, time and place of, and agenda for, all meetings of the Board as is given to members of the Board generally, i.e. not less than ten (10) Business Days' advance notice of each meeting of the Board (save in the case of an emergency, in which event such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given) and an agenda of the business to be transacted at such meeting of the Board together with all papers to be circulated or presented to the same; and

12.9.2 The Observer is supplied with copies of all such notices, reports, written presentations, board papers and other written information (collectively, «Board Papers») as are supplied or distributed generally to all members of the Board for the purpose of meetings of the Board at the same time such Board Papers are supplied to all the members of the Board generally.

12.10 The Company shall send to the Investor Directors, the Observers appointed in accordance with Article 12.6 and 12.7, (if any) and to the Manager Directors:

12.10.1 unless otherwise agreed by such Directors, not less than ten (10) Business Days' advance notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board (save in the case of an emergency, in which event such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given) and an agenda of the business to be transacted at such meeting together with all papers to be circulated or presented to the same; and

12.10.2 as soon as practicable after each such meeting a copy of the minutes.

12.11 Resolutions in writing (or circular resolutions) of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be contained in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the duly convened Directors' meetings.

Art. 13. Powers and Duties of the Board of Directors

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

13.2 The Board of Directors represents the Company. The Company will be bound by the joint signature of one Candover Director and one Cinven Director. The Board of Directors may grant power of attorney to any one Director, and to any third party, individually empowering him to represent the Company within the limits set by such power of attorney. In the event of a conflict of interest between a Director and the Company, the Company shall be represented by two other Directors, without prejudice to the power of the General Meeting of Shareholders to appoint one or more other persons to represent the Company in such event.

Art. 14. General Meeting of Shareholders

All powers not entrusted to the Board of Directors or to others shall vest in the General Meeting of Shareholders within the limits defined by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual Meetings

15.1 The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company on the third Thursday of June at 2.00 p.m. and for the first time in the year two thousand three.

15.2 Any General Meeting of Shareholders, ordinary or extraordinary, may be held at such place and time as may be specified by the Board of Directors in the respective notice of meetings.

15.3 The Board of Directors may convene an Extraordinary General Meeting of Shareholders. It must be convened at the request of Shareholders representing one fifth of the Company's issued share capital.

Art. 16. Place and convocation

16.1 The Annual General Meeting of Shareholders may only be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Resolutions can only be validly adopted in a General Meeting of Shareholders held elsewhere if the entire issued share capital is represented.

16.2 General Meetings of Shareholders shall be convened by means of notices sent no later than fifteen days before the meeting by the Board of Directors to the Shareholders specified in the register referred to in Article 6. The convening notices shall state the agenda to be discussed, entirely without prejudice to the provisions of 25 and 26 concerning proposals to amend these Articles or to wind up the Company.

16.3 At General Meetings of Shareholders which have been convened without due observance of the formalities mentioned in paragraph 16.2 of this Article 16, no resolution may be validly adopted unless it is adopted unanimously and the entire issued share capital is represented at the meeting.

Art. 17. Chairman, secretary and minutes

17.1 General Meetings of Shareholders shall be chaired by the person appointed for that purpose by the General Meeting of Shareholders itself. The Chairman shall then appoint a Secretary for that Meeting, which person need not be a Shareholder.

17.2 The Chairman of the Board of Directors may instruct a civil law notary to draw up an official record of the General Meeting of Shareholders at the expense of the Company.

17.3 Unless an official record of the General Meeting of Shareholders is drawn up by a civil law notary, minutes shall be drawn up at the General Meeting of Shareholders by the Secretary. The minutes shall be adopted and signed by the Chairman and the Secretary of the appropriate General Meeting of Shareholders in witness thereof, or shall be adopted by the next General Meeting of Shareholders and in witness thereof signed by the Chairman and Secretary of that General Meeting of Shareholders.

17.4 The Board of Directors keeps a written record of all resolutions. Such records will be held available for inspection by the Shareholders at the office of the Company. Copies or extracts of such records will be provided to the Shareholders free of charge or at cost price.

Art. 18. Voting rights

18.1 Subject to paragraphs 18.2 and 18.3 of this Article 18 and subject to limitations imposed by law, each Share is entitled to one vote. Shareholders may be represented at General Meetings of Shareholders by a proxy-holder appointed by an instrument in writing.

18.2 Shares held by the Company or by a subsidiary carry no right to vote in a General Meeting of Shareholders in accordance with provision of articles 49-2 and following of the Companies Act.

18.3 In determining what proportion of Shareholders exercise their votes, are present or represented, or what proportion of the share capital is provided or represented, the Shares in respect of which no voting rights can be exercised pursuant to statute shall not be taken into account.

Art. 19. Voting procedure

19.1 To the extent permitted by law, any resolution of a General Meeting of Shareholders may only be adopted at a meeting at which at least fifty per cent (50%) of the issued share capital is present or represented.

19.2 To the extent permitted by law and unless otherwise stipulated in these Articles, any decision of the General Meeting of the Shareholders must be adopted by at least 50% of the votes of the Shareholders present or represented.

19.3 Voting shall take place orally, provided that if the proposed resolution concerns the election of persons and it is so requested by a person entitled to vote, voting shall be by a secret ballot. Voting in any other manner, for example by acclamation, shall be permissible unless a person entitled to vote objects thereto.

19.4 When these Articles refer to decisions requiring a certain proportion or per centage of the votes at a General Meeting of Shareholders, such requirement shall be satisfied only if the number of votes exercised in favour of the decision is at least equal to the relevant portion or per centage of the total number of votes that could be exercised at the meeting concerned if all relevant Shareholders were present or represented there.

Art. 20. Statutory auditor

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting of Shareholders which determines their number and their remuneration. The duration of the term of office of an auditor is determined by the General Meeting of Shareholders. It may not, however, exceed six years.

Art. 21. Financial year and annual accounts

21.1 The financial year of the Company shall be the calendar year.

21.2 The annual accounts shall be signed by all members of the Board of Directors and shall be submitted to the Annual General Meeting of Shareholders for adoption. If the signature of one or more of the members of the Board of Directors is missing, this fact and the reason for such absence shall be stated.

21.3 The Board of Directors draws up the annual accounts according to the applicable legal requirements. It submits these documents, with a report of the Company's operations, to the statutory auditor(s) at least one month before the Annual General Meeting of Shareholders.

Art. 22. Inspection of annual accounts

22.1 Fifteen days before the Annual General Meeting of Shareholders, the annual accounts, the annual report and any other information required under article 73 of the Companies Act, as amended, shall be available for inspection by the Shareholders at the Company's offices.

22.2 Free copies of the documents referred to in this Article 22 shall be made available by the Company to the Shareholders.

Art. 23. Legal reserve

Five (5) per cent of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve fund. Such allocation will not be required when the reserve fund amounts to ten (10) per cent or more of the issued share capital of the Company.

Art. 24. Distribution of profits

24.1 Insofar as the Company has a profit the General Meeting of Shareholders may resolve to distribute a dividend to the Shareholders.

24.2 Insofar as the Company has a profit, the Board of Directors may decide to pay an interim dividend, provided always that paragraph 24.1 of this Article 24 and article 72-2 of the Companies Act are complied with.

24.3 Dividends (including interim dividends) shall be made payable at the Company's offices from the date the dividend is declared, unless the resolution concerned shall provide for a different date or place.

Art. 25. Amendment of Articles of Incorporation

25.1 If resolutions to amend these Articles shall be proposed to the General Meeting of Shareholders, the intention to propose such resolution must be stated in the relevant notice convening the General Meeting of Shareholders and on the agenda for this General Meeting of Shareholders.

25.2 Any person who issues such a notice containing reference to an amendment of the Articles must at the same time deposit a copy of the relevant motion, in which the proposed amendment is quoted verbatim, at the Company's offices and such motion shall be made available for inspection by each Shareholder until the end of the Meeting. If this procedure is not followed, no resolution can be validly adopted on the motion, save a resolution which is adopted unanimously in a Meeting at which the entire issued capital is represented.

25.3 Between the day of deposit of the motion, referred to in the previous paragraph, and the day of the General Meeting of Shareholders, the Shareholders shall be given an opportunity to obtain a copy of such motion from the Company free of charge.

25.4 A resolution to amend these Articles as referred to in this Article 25 must be adopted by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast in a meeting in which at least half of the issued share capital is represented, unless the economic or voting rights of the Managers are affected by the proposed amendment of the Articles in which case paragraph 25.7 of this Article 25 applies.

25.5 Unless at least half of the issued share capital is represented at the meeting, the motion shall be decided at a second meeting to be held not less than fifteen days nor more than four weeks after the first meeting. At that second meeting a majority of at least two-thirds of the votes cast shall again be required for the adoption of the resolution, regardless of the number of Shares represented at such meeting.

25.6 The notices convening the second meeting shall be despatched after the first meeting has been held, such notice to be given in the same manner as the notice which convened the first meeting, provided that the notice of the second meeting must mention that a resolution may be adopted irrespective of the proportion of the capital which is represented at the meeting and the reason for this. The provisions of paragraphs 25.2 and 25.3 of this Article 25 shall fully apply in respect of the second meeting.

25.7 Subject to Article 25.8, a resolution to amend these Articles as referred to in this Article 25 must be adopted by a majority representing at least ninety-five per cent (95%) of all votes attached to all issued and outstanding Shares if the economic or voting rights of the Managers are affected by the proposed amendment of the Articles. If less than ninety-five per cent (95%) of the issued share capital is represented at the meeting, a second meeting will be held and paragraphs 25.5 and 25.6 of this Article 25 shall apply *mutatis mutandis*.

25.8 Notwithstanding Article 25.7, in case the Managers are given the opportunity to invest in new equity and debt financing to the Company or the Group on equal terms and in the same proportions as the Investors may at that time invest in the different types of financing, a resolution to amend Article 3 shall be adopted pursuant to Article 25.4 of these Articles. The relevant decision to increase the share capital of the Company and to waive the preferential rights of subscription of the existing Shareholders in the same proportion for all the existing Shareholders may in that case be adopted by a two thirds' majority.

Art. 26. Liquidation

26.1 The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with a majority of at least two-thirds of the votes validly cast in a meeting in which at least half of the issued share capital is represented. Paragraphs 25.5 and 25.6 of Article 25 shall apply *mutatis mutandis*.

26.2 In the event of the winding-up of the Company its liquidation shall be carried out by the Board of Directors, unless the General Meeting of Shareholders should, in the winding-up resolution or later, determine otherwise.

26.3 The balance remaining after liquidation shall be applied towards payments to the Shareholders pro rata to the number of Shares held by them at the date of the liquidation.

26.4 After completion of the liquidation, the accounts and records of the dissolved Company shall, during the period of time prescribed by statute, remain in the custody of the liquidator unless the General Meeting of Shareholders should, in the winding-up resolution or later, determine otherwise.

Art. 27. General dispositions

As regards the matters which are not specified in the present Articles, the Shareholders refer and submit to the provisions of the Companies Act.

Art. 28. Definitions and interpretation

28.1 The following capitalised terms used in these Articles have the following meaning:

Articles	means the present articles of incorporation of the Company;
Asset Sale	means a sale by the Company of all or substantially all of its business, assets and undertakings;
Board of Directors	means the board of directors of the Company;
Business Day	means a day (excluding Saturdays) on which banks generally are open in London, The Netherlands, Germany and Luxembourg for the transaction of normal banking business;
Candover Director	has the meaning given to it in Article 11.2.1 of the Articles;
Candover Erisa Partnership Director	has the meaning given to it in Article 11.2.3 of the Articles;
Candover Erisa Partnerships	Candover 2001 US No. 1 Limited Partnership and Candover 2001 US No. 3 Limited Partnership but excluding any person to whom they may transfer any of their Shares, Convertible Bonds or any of the loans granted by them to the Company;
Candover Investors	Means any of the following Shareholders:

	Candover Investments PLC, Candover 2001 UK No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 5 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 6 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 5 Limited Partnership, Candover 2001 Fund GmbH & Co K.G., Candover (Trustees) Limited, Candover 2001 Employee Benefits Trust, and any other persons holding Shares who shall be regarded as «Candover Investors» pursuant to an agreement entered into or to be entered into by the Candover Investors, the Cinven Investors and the Managers, and excluding any persons who shall not be regarded as «Candover Investors» pursuant to such agreement but excluding any person to whom they may transfer any of their Shares, Convertible Bonds or any of the loans granted by them to the Company.;
Candover Partners	means Candover Partners Limited;
Cinven	means Cinven Limited;
Cinven Director	has the meaning given to it in Article 11.2.2 of the Articles;
Cinven Erisa Partnership Director	has the meaning given to it in Article 11.2.4 of the Articles;
Cinven Erisa Partnerships	Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership and Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership but excluding any person to whom they may transfer any of their Shares, Convertible Bonds or any of the loans granted by them to the Company;
Cinven Investors	means any of the following Shareholders: Cinven Limited, Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership, Cinven Nominees Limited, Hugh Macgillivray Langmuir, Hans Peter Gangsted, Marcus James Wood, Oliver Frey, Christian Dosch, Vincent Aslangul, Nicolas Paulmier, Sonja Mikic, but excluding any person to whom they may transfer any of their Shares, Convertible Bonds or any of the loans granted by them to the Company.;
Companies Act	means the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
Company	means SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.;
Completion	means 11 September 2003;
Completion Date	means 11 September 2003;
Convertible Bond Subscription Agreement	means an amended and restated convertible bond subscription agreement, between the respective Investor or Manager and the Company as amended or supplemented in writing from time to time;
Convertible Bonds	means the convertible bonds issued and to be issued by the Company pursuant to a Convertible Bond Subscription Agreement and Article 3.4.4 of the Articles;
Diluted Equity Capital	has the meaning given to it in Article 10.12.1 of the Articles;
Director	means any member of the Board of Directors;
Equity	has the meaning given to it in Article 10.12.2 of the Articles;
Erisa Investors	means each of the Candover Erisa Partnerships and Cinven Erisa Partnerships and any other Investor holding Shares that intends to qualify as a «venture capital operating company» for the purposes of ERISA and so certifies in writing to the Company;
Exit Date	has the meaning given to it in Article 10.12.3 of the Articles;
Exit Event	has the meaning given to it in Article 10.12.4 of the Articles;
Expert	has the meaning given to it in Article 10.11 of the Articles;
Facility Agent	means Barclays Bank PLC;

Group	means the Company and its subsidiary undertakings from time to time;
Investor Directors	means the Candover Directors (as defined in the Shareholders Agreement) and the Cinven Directors (as defined in the Shareholders Agreement) collectively, and «Investor Director» means any of them;
Investor Loans	means the loans that may from time to time be extended by the Investors to the Company;
Investor Shares	means Shares issued (or transferred) to and held from time to time by an Investor;
Investors	means the Candover Investors, the Cinven Investors and the GS Funds and any person to whom a Candover Investor and/or Cinven Investor and/or GS Funds transfers Shares (for as long as such entities hold Shares) collectively, and «Investor» means any of them;
KAP Manager	means any of the following Shareholders: Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt and Caf van Kempen
Listing	means the admission of any of the shares in the Company or any company of which the Company is a subsidiary undertaking on any Recognised Investment Exchange or registration of any such shares under the US Securities Act of 1933, as amended, or with any securities body in any jurisdiction;
Majority Investors	means any of the following Shareholders: Candover 2001 UK No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 5 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 6 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 4 Limited Partnership, and Candover 2001 US No. 5 Limited Partnership, together with any of Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership and Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership but excluding any person to whom they may transfer any of their Shares, Convertible Bonds or any of the loans granted by them to the Company;
Managers	means any of the following Shareholders: Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen, Derk Haank, Martin Mos, Arno Mahlert and any person who acquires Shares either (i) directly or (ii) indirectly through a Scheme after Completion and has executed a Deed of Adherence to the Shareholders Agreement or the appropriate Scheme documents in which he is treated as a Manager, collectively, and each a «Manager»;
Managers Directors	has the meaning given to it in Article 10.2.5 of the Articles;
Market Value	means the value of the sale shares calculated by the Expert on the basis of an arms' length sale;
Mezzanine Facility Agreement	means a mezzanine facility agreement which may from time to time be entered into between SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA FINANCE, S.à.r.l. (previously WING GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l.) and certain lenders
Non-Executive Directors	has the meaning given to it in Article 11.2.6 of the Articles;
Observer	has the meaning given to it in Article 12.6 of the Articles;
Readily Marketable Securities	has the meaning given to it in Article 10.12.5 of the Articles;
Recognised Investment Exchange	means Euronext, the Frankfurt Stock Exchange, the London Stock Exchange, the New York Stock Exchange or any other internationally recognised stock exchange;
Repurchase Price	has the meaning given to it in the Convertible Bond Subscription Agreement;

Reserved Management Investment	means 4,750 Shares and 403,750 Convertible Bonds and an Interest Free Loan up to EUR 133,000 which as at 9 September 2003 were reserved to (i) employees and consultants of the Group other than Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen, Derk Haank, Martin Mos, Arno Mahlert or (ii) to a Scheme specifically established to hold investments in the Company as part of a Group employee performance incentive scheme for Managers other than Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen, Derk Haank, Martin Mos, Arno Mahlert, in both cases under such terms as are specified or approved by the Board of Directors.
Sale	means the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions, but excluding a transfer to an original party to the Shareholders Agreement) of fifty per cent (50%) or more of the Shares in issue taken together to a person and any other person who in relation to him is a connected person or with whom he is acting in concert;
Scheme	means (i) STICHTING MANAGEMENT SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA or (ii) SPRINGER INCENTIVE GmbH & Co KG or (iii) any other employees' participation scheme (in whatever form) of the Company and its subsidiary undertakings;
Senior Facility Agreement	means a senior facility agreement which may from time to time be entered into between the Company and certain lenders
Shareholders	means the holders of Shares from time to time (including, for the avoidance of doubt, any persons that subscribed for and acquired Shares in accordance with the provisions of the Warrant Instrument);
Shareholders Agreement	a shareholders agreement which may from time to time be entered into between the Company and its shareholders;
Shares	means redeemable ordinary shares of nominal value two euros (EUR 2.00) in the capital of the Company having the rights set out in the Articles;
Total Investor Cost	has the meaning given to it in Article 10.12.6 of the Articles;
Total Investor Return	has the meaning given to it in Article 10.12.7 of the Articles;
Warrant Instrument	means the warrant instrument between the Company, the Shareholders and the Warrantholders granting the holders of Warrants A the right to subscribe for up to two point fifty per cent (2.50%) of the Shares and the holders of Warrants B the right to subscribe for up to two point fifty per cent (2.50%) of the Convertible Bonds.
Warrantholders	means the holders of Warrants from time to time;
Warrants	means the Warrants A and the Warrants B issued and to be issued by the Company pursuant to the Warrant Instrument and Article 3.4.5 of the Articles;
Warrants A	means the Warrants A issued and to be issued by the Company pursuant to the Warrant Instrument;
Warrants B	means the Warrants A issued and to be issued by the Company pursuant to the Warrant Instrument.

28.2 References to «written» and «in writing» shall mean by letter, telex, e-mail or facsimile.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A. (anciennement KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A.), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.452 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte par-devant le notaire soussigné en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1682 du 23 novembre 2002, modifié par acte par-devant le même

notaire en date du 12 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1803 du 19 décembre 2002, par acte par-devant le même notaire en date du 2 Janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 du 15 janvier 2003, par acte par-devant le même notaire en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 du 6 juin 2003, par acte par-devant le même notaire en date du 9 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 du 6 juin 2003, par acte par-devant le même notaire en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1117 du 27 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 145.250 (cent quarante-cinq mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Décision de ratifier ou d'approuver, au besoin, avec effet rétroactif au 1 Février 2004, la nomination comme Administrateurs de M. Derk Haank et M. Martin Mos en tant qu'«Administrateurs Managers» (tel que défini dans les Statuts de la Société) et de M. Gérard Becquer en tant qu'«Administrateur Non-Dirigeant» (tel que défini dans les Statuts de la Société), et de confirmer que leur mandat se terminera lors de la tenue de l'assemblée générales des actionnaires en 2004.

(2) Décision de ratifier la nomination comme Administrateur de la Société de M. Christian Dosch en tant qu'«Administrateur Cinven» (tel que défini dans les Statuts de la Société) et de confirmer que son mandat se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2004.

(3) Décision de changer le nom de la Société de KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A. en SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.

(4) Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 9.150 afin de le porter de son capital actuel de EUR 290.500 à EUR 299.650, par la création et l'émission de 4.575 nouvelles actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euro) chacune, par un apport en espèces.

(5) Déclaration des actionnaires qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration (article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) de renoncer à leur droit de souscription préférentiel en relation avec l'émission des 4.575 nouvelles Actions rachetables.

(6) Reconnaissance de la renonciation par les actionnaires existants de leurs droits de souscription préférentiels.

(7) Souscription des 4.575 nouvelles actions rachetables par apport en nature de EUR 9.150.

(8) Décision d'insérer un nouvel article 5 dans les Statuts de la Société déterminant les termes et les conditions du rachat des Actions détenues par les Managers ou un Plan (tel que défini dans les Statuts de la Société) en cas de cessation de leur relation de travail avec la Société.

(9) Reconnaissance et acceptation du fait que l'Article 11.2.7 des Statuts ne saura être interprété comme une «clause de composition» mais comme une simple possibilité accordée aux Managers de déterminer et de nommer leurs représentants au Conseil d'Administration.

(10) Décision d'insérer les définitions nouvelles de «KAP Manager» et de «Plan» dans l'Article 27 des Statuts.

(11) Décision de modifier et de réaffirmer les Statuts aux fins d'incorporer les modifications telles qu'énoncées aux points (3), (4), (8), (9) et (10) ci-dessus.

(12) Divers.

IV.- Après une délibération réfléchie, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de ratifier ou d'approuver au besoin, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2004, la nomination comme Administrateurs de M. Derk Haank et M. Martin Mos en tant qu'«Administrateurs Managers» (tel que défini dans les Statuts de la Société) et de M. Gérard Becquer en tant qu'«Administrateur Non-Dirigeant» (tel que défini dans les Statuts de la Société) en remplacement de Rüdiger Gebauer, Dietrich Gotze et Peter Hendriks, tel que décidé par le Conseil d'Administration de la Société en date du 26 Février 2004, et de confirmer que leur mandat se terminera lors de la tenue de l'assemblée générales des actionnaires en 2004.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de ratifier la nomination comme Administrateur de la Société de M. Christian Dosch en tant qu'«Administrateur Cinven» (tel que défini dans les Statuts de la Société) et de confirmer que son mandat se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2004.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société de KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A. en SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 9.150 afin de le porter de son capital actuel de EUR 290.500 à EUR 299.650 par la création et l'émission de 4.575 actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euro) chacune, par apport en espèces.

Déclaration

Les actionnaires déclarent qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration (tel que requis par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) de renoncer à leur droit de souscription préférentiel en relation avec l'émission des 4.575 actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euro) par voie du capital social souscrit tel qu'augmenté et souscrit en vertu de cette résolution.

L'assemblée générale reconnaît la renonciation par les actionnaires existants de leurs droits de souscription préférentiels en relation avec les 4.575 Actions nouvelles rachetables.

Souscription et libération

L'assemblée générale décide d'accepter les souscriptions pour les nouvelles actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, entièrement libérées par apport en espèces, comme suit:

- 3.650 Actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de EUR 2 chacune par SPRINGER INCENTIVE GmbH & Co KG, une société en commandite simple constituée en Allemagne et ayant son siège social à Heidelberg Platz 3, 14197 Berlin, Germany;

- 750 Actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de EUR 2 chacune par STICHTING MANAGEMENT SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA, une fondation constituée aux Pays-Bas et ayant son siège social à Van Godewijkstraat 30, 3300 AZ Dordrecht, Pays-Bas;

- 175 Actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de EUR 2 chacune par M. Rüdiger Gebauer, résidant à 1155 Bridge point Lane Yorktown Heights, NY 10598, Etats-Unis.

Les 4.575 nouvelles actions ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 9.150 est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été attesté au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident d'insérer un nouvel Article 5 dans les Statuts dont la teneur sera la suivante:

Art. 5. Rachat**5.1 Actions détenues par les Managers ou en vertu d'un Plan**

5.1.1 Sous réserve de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la Société pourra racheter toutes les actions détenues par un Manager ou en vertu d'un Plan pour le compte d'un Manager (les «Actions à Vendre») lors de la Cessation.

5.1.2 Le prix total pour les Actions à Vendre (le «Prix de Vente»), sera déterminé d'un accord commun entre le Manager et les Investisseurs Majoritaires, ou, à défaut d'accord endéans dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'envoi de l'Avis de Vente Obligatoire, par un Expert (tel que défini dans l'Article 5.1.3) comme suit:

(a) si le Manager est un Mauvais Sortant: la limite inférieure entre la valeur de marché des Actions à Vendre lors de la Cessation et le prix payé lors de la souscription des Actions à Vendre; ou

(b) si le Manager est un Bon Sortant: la valeur de marché des Actions à Vendre lors de la Cessation.

5.1.3 Les Actions à Vendre seront détenues par la Société en attendant l'attribution à une ou plusieurs personnes autorisées telles que décrites dans le Pacte d'Actionnaires.

5.1.4 Pour les besoins de cet article, la «valeur de marché» par rapport aux Actions à Vendre sera déterminée par un réviseur du Groupe, de temps en temps à la demande du Manager ou de la Société (l'«Expert»). L'Expert accomplira sa fonction en tant qu'expert, il ne sera point un arbitre et la décision de l'Expert sera final et liera à la fois la Société et le Manager (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste). L'Expert déterminera la valeur de marché des Actions à Vendre sur base d'une vente entre sociétés non-liées (arms' length) lors de la Cessation entre un acheteur et vendeur disposés à acheter, respectivement à vendre.

La Société et le Manager se partageront les frais et les dépenses de l'Expert à raison de 50/50, sauf si la valeur des Actions à Vendre déterminée par l'Expert dépassera de dix pour cent (10%) le prix que la Société avait offert, auquel cas les frais et les dépenses seront entièrement à charge de la Société.

5.1.5 Pour les besoins de cet Article 5, les termes et les expressions suivantes auront la signification suivante:

«Mauvais Sortant» désigne un Manager qui:

(i) concernant un employé, cesse d'être employé par un membre du Groupe et concernant un consultant, cesse de fournir des services de conseil, dans toutes les circonstances durant la Période de Référence; ou

(ii) suite à l'expiration de la Période de Référence, concernant un employé, cesse d'être employé par un membre du Groupe en raison de sa démission ou de son licenciement par le membre concerné du Groupe dans des circonstances justifiant le licenciement immédiat, et concernant un consultant, un consultant qui cesse de fournir des services de conseil en raison de la cessation volontaire de cette fourniture de services, ou en cas de rupture de ces services de conseil à l'initiative du membre concerné du Groupe à cause d'une rupture substantielle de ces arrangements par le consultant,

toutefois, un Manager ne saura être considéré comme un Mauvais Sortant lorsqu'il cesse d'être employé ou lorsqu'il cesse de fournir des services de conseil pour cause de mort, maladie ou incapacité de travail certifiée par un médecin

généraliste qui le rend incapable de manière permanente à exercer son activité d'employé ou de consultant (selon le cas).

«Cessation» signifie une date à laquelle un Manager détenteur d'Actions ou un Manager pour le compte duquel des Actions sont détenues en vertu d'un Plan cesse pour une raison quelconque d'être un employé de la Société ou de l'une de ses entités affiliées, ou concernant un consultant, cesse pour une raison quelconque de fournir des services de conseil à la Société ou à l'une de ses entités affiliées;

«Avis de Vente Obligatoire» désigne l'avis émis par les Investisseurs Majoritaires conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires;

«Bon Sortant» désigne un Manager dont la rupture des relations de travail ou de la fourniture de services avec le Groupe a lieu dans des circonstances autres que celles qui feraient de lieu un Mauvais Sortant;

«Période de Référence» désigne:

(i) quant à un KAP Manager, la période allant du 3 janvier 2003 au 2 janvier 2005 (inclus);

(ii) quant à un Manager (autre qu'un KAP Manager) qui est un Actionnaire lors de l'Avènement, deux ans à partir de la date de l'Avènement;

(iii) quant à un Manager qui devient Actionnaire ou pour le compte duquel des Actions sont détenues par un Plan après l'Avènement, deux ans à partir de la date à laquelle cette personne souscrit ou acquiert autrement des Actions ou un intérêt dans le Plan concerné.

5.2 Actions détenues par les Investisseurs et les Détenteurs de Warrant

Sous réserve de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les Actions détenues par les Investisseurs et les Détenteurs de Warrant seront rachetables conformément à l'Article 10.

Sixième résolution

Les actionnaires reconnaissent que l'article 11.2.5 des Statuts de la Société prévoit que les Managers auront le droit de proposer de temps à autre, aux fins de nomination au moins huit (8) candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera entre quatre (4) et six (6) Administrateurs; ces candidats (i) comprendront le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer du Groupe (ii) doivent être et continuer à être employés par l'un des membres du Groupe, et (iii) doivent être agréés par les Investisseurs Majoritaires (les «Administrateurs Managers»).

Les actionnaires reconnaissent que suite aux résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 26 Février 2004 et décidant de co-opter des nouveaux Administrateurs (tel qu'indiqué dans la résolution ci-dessus), le nombre des Administrateurs Managers (tels que défini dans les Statuts de la Société) dans le Conseil d'Administration de la Société s'élève actuellement à trois (3).

Les actionnaires sont expressément d'accord pour dire que l'Article 11.2.5 des Statuts ne saurait être interprété comme une «clause de composition», mais comme une simple possibilité accordée aux investisseurs qualifiés de «Managers» de déterminer et de nommer leurs représentants au Conseil d'Administration.

Les actionnaires ont décidé de reformuler l'Article 10 (Article 11 suite à la nouvelle numérotation) en ajoutant l'alinéa suivant comme nouvel alinéa 11.2.7:

«11.2.7 Si les Actionnaires proposent à la nomination un nombre de candidats inférieur à celui prévu dans les alinéas 11.2.1- 11.2.6 et s'ils décident de nommer un nombre d'administrateurs inférieur à celui prévu par ces alinéas, le Conseil d'Administration sera néanmoins régulièrement composé, étant entendu que le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins trois Administrateurs.»

Septième résolution

Les actionnaires décident d'insérer une définition de «KAP Manager» et de «Plan» dans l'Article 27 (Article 28 suite à la nouvelle numérotation) des Statuts:

«KAP Manager» signifie l'un quelconque des Actionnaires suivants:

Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen.

«Plan» signifie (i) STICHTING MANAGEMENT SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA, (ii) SPRINGER INCENTIVE GmbH & Co KG ou (iii) tout autre plan d'actions d'employés (sous quelque forme que ce soit) de la Société et de l'une de ses sociétés affiliées.

Huitième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'introduction d'un nouvel Article 5, les actionnaires ont décidé de réaffirmer les Statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Nom, Durée, Siège social

1.1 Il est constitué entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir détenteurs des actions ci-après une société anonyme (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»)

1.2 La Société existe sous le nom de SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.

1.3 La société est établie pour une durée indéterminée.

1.4 Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. La société peut établir des succursales, des filiales, des agences ou des bureaux administratifs au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que dans des pays étrangers par une simple décision du Conseil d'Administration. Sans préjudice des règles générales régissant la rupture des contrats au cas où le siège social de la société a été établi en vertu d'un contrat avec des tiers, le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

1.5 En cas d'événements extraordinaires, soit politiques, économiques ou sociaux qui pourraient créer un obstacle aux activités normales au siège social ou à la libre communication de ses bureaux avec des pays étrangers, le siège social peut être transféré vers un autre pays jusqu'à la cessation complète et définitive de ces circonstances exceptionnelles.

Toutefois, cette mesure n'affectera pas la nationalité de la société qui gardera la nationalité luxembourgeoise malgré le transfert provisoire du siège social. Un des organes de la société, ayant le pouvoir d'engager la société pour les actes de gestion courante, procédera à la déclaration de transfert du siège social et informera les tiers.

Art. 2. Objet

2.1 L'objet de la société est:

2.2 de prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir des sûretés et des droits à travers des participations, contributions, souscriptions ou options, en négociant ou de toute autre manière et d'acquérir des licences, de les gérer et de les développer; de donner à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tout concours financiers, prêts, avances, ou garanties de prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris les emprunts et/ ou émissions de sûretés. Elle peut également donner des garanties ou des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut par ailleurs gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur certaines ou la totalité de ses avoirs, et exécuter toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet, sans, toutefois, bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

2.3 La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques ou financières, directement ou indirectement liées pour faciliter l'accomplissement de son objet comme décrit ci-dessus.

2.4 Les objets indiqués dans le paragraphe précédent seront interprétés dans le sens le plus large, afin d'inclure n'importe quelle activité ou but qui y soit relatif, incident ou qui y contribue.

2.5 Dans la poursuite de ses objets, la Société tiendra également compte des intérêts du groupe de sociétés et entreprises auxquels elle est affiliée.

Art. 3. Capital social et Actions

3.1 Le capital social de la Société est de 299.650 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante euros) divisé en 149.825 (cent quarante-neuf mille huit cent vingt-cinq) actions rachetables de 2,00 (deux euros) chacune.

3.2 Le capital non émis mais autorisé de la Société est fixé à 26.161.888 (vingt-six millions cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-huit euros), cette somme correspondant à celle de l'augmentation du capital par le Conseil d'Administration.

3.3 Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptées dans les modalités requises pour la modification des statuts.

3.4 Dans les limites du capital autorisé tel que défini sous 3.2., le capital social peut être augmenté par le Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

3.4.1 L'autorisation expirera lors du cinquième anniversaire après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2003, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être octroyée par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

3.4.2 Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions émises conformément au présent article 3.4;

3.4.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions suivantes:

3.4.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et à vendre des Obligations Convertibles donnant droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 13.076.923 (treize millions soixante-seize mille neuf cent vingt-trois) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de 2 (deux euros) chacune, à être émises par la Société, pour un montant total de 26.153.846 (vingt-six millions cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six euros). Les mêmes droits seront attachés aux nouvelles Actions que ceux attachés aux Actions existantes.

Les autres conditions relatives aux Obligations Convertibles seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est en particulier autorisé à émettre les Obligations Convertibles et les Actions sans réserver aux actionnaires existants le droit de préférence pour souscrire aux et acquérir les Obligations Convertibles.

3.4.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les Warrants A donnant droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 3.846 (trois mille huit cent quarante-six) nouvelles Actions de 2 (deux euros) chacune pour un montant total de 7.692 (sept mille six cent quatre-vingt-douze euros) et, dans les limites posées par l'article 3.4.4, les Warrants B donnant droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 326.923 (trois cent vingt-six mille neuf cent vingt-trois) nouvelles Obligations Convertibles de 2 (deux euros) chacune pour un montant total de 653.846 (six cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six euros), devant être émises par la Société. Les mêmes droits seront attachés aux nouvelles Actions que ceux attachés aux Actions existantes.

Les autres conditions relatives aux Warrants et aux Obligations Convertibles seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces Warrants et Obligations Convertibles sans réserver aux actionnaires existants le droit de préférence pour souscrire aux et acquérir les Warrants et les Obligations Convertibles.

3.4.6 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre 175 (cent soixante-quinze) nouvelles Actions de 2, (deux euros) chacune pour un montant total de 350 (trois cent cinquante euros) dans les limites posées par l'article 3.2 et la souscription peut être réservée (i) aux employés et consultants du Groupe autres que les Managers ou (ii) à un fonds d'employés (sous quelque forme qu'il soit) spécialement établi pour détenir des participations dans la Société dans le cadre d'un plan d'encouragement du Groupe pour les Managers autres que ceux mentionnés à l'article 28.1.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions sans réserver aux actionnaires existants le droit de préférence pour souscrire aux et acquérir de nouvelles Actions.

3.4.7 Les Actions seront indivisibles, auront une forme nominative, et seront numérotées consécutivement de un vers la hausse. Aucun certificat d'actions ne sera émis.

3.4.8 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire le nécessaire pour modifier l'article 3 afin de tenir compte de la modification du capital social suite à l'augmentation conformément au paragraphe 3.4 du présent article 3; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'entreprendre ou d'autoriser les actions nécessaires pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi applicable. De plus, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou agent de la Société dûment autorisé à cette fin ou à toute autre personne dûment autorisée, l'obligation de recueillir les souscriptions et paiements pour les Actions représentant une partie ou la totalité des sommes dont le capital a été augmenté.

3.4.9 Cette augmentation du capital social décidé par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé peut être souscrite, et les Actions peuvent être émises avec ou sans la prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou de toute autre manière que déterminera le Conseil d'Administration.

3.5 Sous réserve des pouvoirs donnés au Conseil d'Administration en vertu de la clause du capital autorisé contenue au paragraphe 3.4 de cet article 3, les Actions non encore émises, devront être émises au prix, conditions et époques déterminés par l'assemblée générale, pourvu que les actions ne soient pas émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie payable à la Société pour des actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces actions, l'excédent sera considéré dans les livres de la Société comme prime d'émission pour l'Actions concernée.

3.6 Sous réserve de l'article 3.7 ci-dessous, dans le cas d'émissions de nouvelles Actions, chaque actionnaire existant aura un droit préférentiel de souscription proportionnellement à sa participation existante de telles Actions. De tels droits préférentiels peuvent être limités ou exclus par résolution de l'assemblée générale, conformément à l'article 25, pourvu qu'une telle limitation ou exclusion s'applique seulement à une émission particulière d'actions.

3.7 Nonobstant l'article 25.7, les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants peuvent être limités ou exclus par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 25.4 dans les conditions suivantes:

3.7.1 Si chacun des Investisseurs donne son accord préalable par écrit dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à partir de la réception de la demande écrite de la Société;

3.7.2 Si la proposition par la Société de souscrire des Actions dont un tel droit de préemption s'applique, si:

(a) Eu égard à l'Investissement Réserve au Management;

(b) A tout Administrateur ou employé ou consultant de tout membre du Groupe dans le cadre d'un plan d'encouragement à condition qu'une telle émission ait un effet similaire sur les investissements des Investisseurs;

(c) Sous réserve et à condition que le bénéficiaire de l'offre ne souscrive pas uniquement sa portion des Actions à émettre mais qu'il octroie également à la Société sa portion de tout autre participation et/ou prêts subordonné de la même manière et dans les mêmes conditions que celles applicables à tous les Investisseurs et aux bénéficiaires de l'offre concerné n'accepte (ou est sensé ne pas accepter) une telle offre conformément au Pacte d'Actionnaires;

(d) Fait partie d'un ensemble destiné à augmenter les emprunts uniquement dans le but de remédier ou de prévenir une défaillance sous le Senior Facility Agreement ou le Mezzanine Facility Agreement auquel on ne pourrait remédier ou prévenir sans l'intervention de tels emprunts («Financement d'Urgence») conformément au Pacte d'Actionnaires.

3.8 Le capital non émis mais autorisé peut être augmenté autant qu'il appartiendra par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires sans réserver aux Actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 3.7 ci-dessus, étant entendu qu'une telle décision d'attribuer au Conseil d'Administration le droit de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants dans les conditions prévues à l'article 3.7 seront adoptées conformément à l'article 25.4. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut également accorder au Conseil d'Administration le droit de supprimer ou de limiter le droit préférentiel des Actionnaires existants en dehors des conditions prévues par l'article 3.7, étant entendu que lorsque les droits économiques ou les droits de vote des Managers sont affectés par une telle limitation, l'article 25.7 s'applique.

3.9 La Société ne peut pas, sauf dans la mesure ou la loi le permet, donner des sûretés, des garanties de prix ou de toute autre manière s'engager ou se déclarer conjointement ou solidairement responsable avec ou pour d'autres, dans le dessein de permettre à des tiers de souscrire ou d'acquérir des actions dans son capital.

3.10 Sous réserve des dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les Actions seront rachetées conformément à l'article 5. Les Actions peuvent être rachetées au moyen de primes d'émission telles que définies à l'article 4.1.

Art. 4. Prime d'émission, Réduction du capital, Conversion d'actions

4.1 Une ou plusieurs réserves séparées pour les primes d'émission peuvent être maintenues pour les Actions dans les livres de la Société indiquant la prime payée pour les Actions. Sans préjudice de l'article 3.8, les paiements à partir de ces réserves peuvent uniquement être effectués par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

4.2 Par résolution adoptée à l'unanimité à une assemblée où l'entièreté du capital social de la Société est présente ou représentée, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut grouper une ou plusieurs réserves pour les primes d'émission maintenues conformément au paragraphe 4.1 de cet article 4.

4.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de réduire le capital social de la Société par un retrait d'actions ou par une réduction de la valeur nominale des actions en modifiant les présents Statuts dans les limites autorisées par la loi, en particulier l'article 69 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. L'assemblée générale peut déterminer qu'une résolution de retirer des actions avec remboursement devra seulement concerner un pourcentage des actions; dans ce cas le Conseil d'Administration formera des lots pour déterminer les numéros des actions qui seront effectivement retirées.

4.4 Les détenteurs d'actions ont le droit de recevoir convocation pour et d'être présent et de délibérer aux assemblées générales de la Société. Les détenteurs d'actions peuvent voter sur la base d'un vote par action détenue.

Art. 5. Rachat

5.1 Actions détenues par les Managers ou en vertu d'un Plan

5.1.1 Sous réserve de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la Société pourra racheter toutes les actions détenues par un Manager ou en vertu d'un Plan pour le compte d'un Manager (les «Actions à Vendre») lors de la Cessation.

5.1.2 Le prix total pour les Actions à Vendre (le «Prix de Vente»), sera déterminé d'un accord commun entre le Manager et les Investisseurs Majoritaires, ou, à défaut d'accord endéans dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'envoi de l'Avis de Vente Obligatoire, par un Expert (tel que défini dans l'Article 5.1.3) comme suit:

(a) si le Manager est un Mauvais Sortant: la limite inférieure entre la valeur de marché des Actions à Vendre lors de la Cessation et le prix payé lors de la souscription des Actions à Vendre; ou

(b) si le Manager est un Bon Sortant: la valeur de marché des Actions à Vendre lors de la Cessation.

5.1.3 Les Actions à Vendre seront détenues par la Société en attendant l'attribution à une ou plusieurs personnes autorisées telles que décrites dans le Pacte d'Actionnaires.

5.1.4 Pour les besoins de cet article, la «valeur de marché» par rapport aux Actions à Vendre sera déterminée par un réviseur du Groupe, de temps en temps à la demande du Manager ou de la Société (l'«Expert»). L'Expert accomplira sa fonction en tant qu'expert, il ne sera point un arbitre et la décision de l'Expert sera final et liera à la fois la Société et le Manager (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste). L'Expert déterminera la valeur de marché des Actions à Vendre sur base d'une vente entre sociétés non-liées (arms' length) lors de la Cessation entre un acheteur et vendeur disposés à acheter, respectivement à vendre.

La Société et le Manager se partageront les frais et les dépenses de l'Expert à raison de 50/50, sauf si la valeur des Actions à Vendre déterminée par l'Expert dépassera de dix pour cent (10%) le prix que la Société avait offert, auquel cas les frais et les dépenses seront entièrement à charge de la Société.

5.1.5 Pour les besoins de cet Article 5, les termes et les expressions suivantes auront la signification suivante:

«Mauvais Sortant» désigne un Manager qui:

(i) concernant un employé, cesse d'être employé par un membre du Groupe et concernant un consultant, cesse de fournir des services de conseil, dans toutes les circonstances durant la Période de Référence; ou

(ii) suite à l'expiration de la Période de Référence, concernant un employé, cesse d'être employé par un membre du Groupe en raison de sa démission ou de son licenciement par le membre concerné du Groupe dans des circonstances justifiant le licenciement immédiat, et concernant un consultant, un consultant qui cesse de fournir des services de conseil en raison de la cessation volontaire de cette fourniture de services, ou en cas de rupture de ces services de conseil à l'initiative du membre concerné du Groupe à cause d'une rupture substantielle de ces arrangements par le consultant, toutefois, un Manager ne saura être considéré comme un Mauvais Sortant lorsqu'il cesse d'être employé ou lorsqu'il cesse de fournir des services de conseil pour cause de mort, maladie ou incapacité de travail certifiée par un médecin généraliste qui le rend incapable de manière permanente à exercer son activité d'employé ou de consultant (selon le cas).

«Cessation» signifie une date à laquelle un Manager détenteur d'Actions ou un Manager pour le compte duquel des Actions sont détenues en vertu d'un Plan cesse pour une raison quelconque d'être un employé de la Société ou de l'une de ses entités affiliées, ou concernant un consultant, cesse pour une raison quelconque de fournir des services de conseil à la Société ou à l'une de ses entités affiliées;

«Avis de Vente Obligatoire» désigne l'avis émis par les Investisseurs Majoritaires conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires;

«Bon Sortant» désigne un Manager dont la rupture des relations de travail ou de la fourniture de services avec le Groupe a lieu dans des circonstances autres que celles qui feraient de lieu un Mauvais Sortant;

«Période de Référence» désigne:

(iii) quant à un KAP Manager, la période allant du 3 janvier 2003 au 2 janvier 2005 (inclus);

(iv) quant à un Manager (autre qu'un KAP Manager) qui est un Actionnaire lors de l'Avènement, deux ans à partir de la date de l'Avènement;

(v) quant à un Manager qui devient Actionnaire ou pour le compte duquel des Actions sont détenues par un Plan après l'Avènement, deux ans à partir de la date à laquelle cette personne souscrit ou acquiert autrement des Actions ou un intérêt dans le Plan concerné.

5.2 Actions détenues par les Investisseurs et les Détenteurs de Warrant

Sous réserve de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les Actions détenues par les Investisseurs et les Détenteurs de Warrant seront rachetables conformément à l'Article 10.

Art. 6. Registre des actionnaires et droits de gage et d'usufruit

6.1 Le Conseil d'Administration conservera un registre des actionnaires contenant le nom et l'adresse de chaque actionnaire, ainsi que le nombre d'Actions qui lui ont été émises et le montant libéré pour chaque Action.

6.2 Le registre des actionnaires contiendra également les noms et adresses des personnes notifiées à la Société comme ayant un droit de gage ou un droit d'usufruit sur ces Actions et indiquant si les droits de votes attachés à ces Actions sont attribués à ces personnes.

6.3 Chaque actionnaire, créancier gagiste et usufruitier devra s'assurer que son adresse est connue de la Société.

6.4 Toute décharge accordée en vertu d'appel non-encore payé sera enregistrée dans le registre des actions, il en sera de même de la date de délivrance dans le cas de délivrance d'actions qui ne sont pas entièrement libérées.

6.5 Le Conseil d'Administration doit s'assurer que le registre est constamment tenu à jour conformément à l'article 40 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Toutes nouvelles inscriptions devront être signées par un membre du Conseil d'Administration ou par une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

6.6 A la demande d'un Actionnaire, d'un créancier gagiste ou d'un usufruitier, le Conseil d'Administration délivrera gratuitement des extraits du registre des Actions relatifs aux Actions sur lesquelles le demandeur a des droits.

6.7 Si les Actions sont greffées d'un usufruit ou à un gage, l'extrait devra mentionner qui a les droits définis aux paragraphes 6.9 et 6.10 de cet article 6.

6.8 Le Conseil d'Administration devra mettre à la disposition des Actionnaires, des créanciers gagistes et des usufruitiers qui ont reçu les droits définis aux paragraphes 6.9 et 6.10 du présent article 6, le registre des actionnaires au siège social de la société pour consultation.

6.9 Les Actions peuvent faire l'objet d'usufruit, si les termes de l'usufruit et - en cas de cession de l'usufruit - la cession de l'usufruit ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.10 Les Actions peuvent faire l'objet d'un gage. Les dispositions du paragraphe 6.9 du présent article 6 s'appliquent respectivement aux gages.

Art. 7. Bénéficiaires multiples

7.1 Si une Action ou un droit découlant d'un gage ou d'un usufruit est détenu par plus d'une personne, de tels propriétaires conjoints doivent être représentés vis-à-vis de la Société par une personne désignée par eux à cet effet. Avis d'une telle désignation devra immédiatement être fait par écrit au Conseil d'Administration.

7.2 La Société reconnaît un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire de l'Action à l'égard de la Société.

Art. 8. Emission et transfert d'actions

8.1 L'émission et le transfert d'Actions devront être effectués en conformité avec l'article 40 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

8.2 La disposition du paragraphe 8.1 de cet article 8 s'applique respectivement à l'attribution d'un droit de gage sur des Actions, à l'attribution d'un droit d'usufruit sur les Actions et à la répartition des Actions lors de la division de toute propriété détenue conjointement.

Art. 9. Transfert d'actions

9.1 Tout transfert d'Actions nécessitera l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

9.2 Une demande d'une telle approbation devra être faite à la Société par le cédant énonçant le nombre d'Actions impliquées, le prix et les autres conditions du transfert, le nom de la personne à qui le cédant souhaite transférer ces Actions et le fait si oui ou non le cédant donnera son accord à un transfert d'Actions à la Société. La Société informera les autres Actionnaires immédiatement après la réception de la demande mentionnée ci-dessus.

9.3 Une décision sur la demande doit être prise dans le délai de deux mois de la réception. Si aucune décision n'est annoncée au cédant dans ce délai, l'approbation sera considérée comme avoir été accordée.

9.4 Un rejet de la demande sera néanmoins considéré comme étant une approbation si le Conseil d'Administration ne donne pas au cédant, en même temps qu'il lui communique son rejet, les noms d'une ou plusieurs personnes - Actionnaires existants, tiers ou la Société elle-même - qui sont prêtes à acquérir les Actions faisant l'objet de la demande contre paiement au comptant.

9.5 Si le cédant et les acheteurs éventuels qu'il a acceptés ne concluent pas d'accord sur le prix d'achat, le prix d'achat sera déterminé par un expert à nommer d'un commun accord du cédant et des acheteurs éventuels. Si aucune désignation n'est convenue dans les trois mois de la réception de la demande de l'approbation visée au paragraphe 9.2 du présent article 9, l'expert, sur demande de l'une ou l'autre partie, sera désigné par le président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

9.6 L'expert visé au paragraphe précédent sera autorisé à inspecter tous les comptes et registres de la Société et à obtenir toute information utile pour la détermination de son évaluation des Actions.

9.7 Les instructions à l'expert devront de toute façon contenir le fait que la détermination du prix d'achat et le rapport d'évaluation correspondant doivent être communiqués à la Société dans les trois mois de sa désignation.

9.8 Si les Actionnaires ou le cédant et les acheteurs éventuels se sont mis d'accord sur les méthodes et les principes de détermination du prix d'achat, chacun d'eux aura le droit de présenter la preuve écrite d'un tel accord à l'expert qui sera alors lié par ces méthodes et principes dans son évaluation du prix d'achat.

9.9 La Société informera le cédant et chaque acheteur éventuel du prix d'achat tel que déterminé par l'expert et du contenu du rapport d'évaluation y relatif dans les quatorze jours de leur réception.

9.10 Le cédant aura le droit de se rétracter à condition de le faire dans le mois à partir du jour où il a été informé du prix auquel il peut vendre les Actions faisant l'objet de la demande. Si le cédant n'exerce pas ce droit dans ce délai, les Actions seront transférées par le cédant contre paiement simultané du prix d'achat dans le mois suivant la fin du délai. Si le cédant est obligé de transférer des Actions et ne coopère pas au transfert, la Société aura le pouvoir d'effectuer le transfert, à condition qu'un tel transfert inclue toutes les Actions concernées.

9.11 Si la demande de l'approbation est accordée ou est considérée comme étant accordée, la Société le notifiera à tous les Actionnaires et le transfert pourra avoir lieu dans les trois mois suivant la réception de la communication accordant l'approbation ou de la communication considérée comme étant une approbation selon le paragraphe 9.4 du présent article 8, ou de l'échéance du délai visé au paragraphe 9.3 du présent article 9, selon le cas, en contrepartie du prix indiqué dans la demande visée au paragraphe 9.2. d l'article 9, ou si ce prix est plus élevé, le prix déterminé par l'expert.

9.12 Le coût de la désignation et les honoraires de l'expert visé au paragraphe 9.5 du présent article 9 seront payés:

9.12.1 par le cédant s'il se rétracte;

9.12.2 par moitié par le cédant et par l'acquéreur(s) s'il ne se sont pas, avant la nomination de l'expert, accordé sur le prix à payer pour les Actions, si les Actions sont vendues aux acheteurs éventuels désignés par le Conseil d'Adminis-

tration, à moins que l'expert n'en décide autrement. Si, conformément à ce paragraphe, plusieurs acheteurs se partagent les coûts, le montant global dû par eux sera divisé entre eux au prorata du nombre d'Actions achetées.

9.13 Toutes les demandes, communications et notifications visées au présent article 9 seront envoyées par lettre recommandée ou avec accusé de réception.

9.14 Des Actions peuvent être transférées sans suivre la procédure ci-dessus, si le transfert a lieu conformément à un accord écrit de tous les actionnaires.

Art. 10. «Ratchet»

10.1 A moins d'avoir été définis ailleurs dans ces statuts, les termes en majuscules utilisés dans le présent article 10 ont le sens qui leur est donné dans l'article 10.12.

10.2 Immédiatement avant, mais sujet à une Vente ou un Listing ou, en cas de Vente d'Actifs, immédiatement avant mais sujet à une distribution par la Société du résultat de cette Vente d'Actifs aux détenteurs d'Obligations Convertibles ou aux Actionnaires, si:

10.2.1 Le Profit Total Investisseur après avoir pris en compte toute réduction de Capital envisagée dans cet article 10 est égal ou supérieur à deux fois le Profit Total Investisseur; et

10.2.2 Le Date de Sortie est le ou avant le cinquième anniversaire de la Date d'Avènement;

Alors:

10.2.3 La Participation des Investisseurs;

10.2.4 S'il y a eu un Evènement de Sortie Intérimaire (tel que défini dans le Warrant Instrument) et la Participation des Détenteurs des Warrants; et

10.2.5 Les Warrants des Détenteurs des Warrants

Devront être réduits, sous réserve et selon les dispositions du présent Article 10. Une telle réduction ne s'appliquera qu'une fois que:

10.3 En cas d'application de l'Article 10.2., la réduction de la Participation des Investisseurs et des Détenteurs de Warrants et la réduction des Détenteurs de Warrants se réaliseront au moyen de:

10.3.1 Rachat, conformément aux Articles 3.8 et 10.4 à 10.8 des Statuts et à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales d'autant d'Actions des Investisseurs;

10.3.2 Le remboursement d'autant d'Obligations Convertibles détenues par les Investisseurs;

10.3.3 Si et dans la mesure où les Détenteurs de Warrants ont exercé leurs droits de souscription d'Actions et d'Obligations Convertibles en application du Warrant Instrument et sont ainsi devenus détenteurs d'Actions et d'Obligations Convertibles, le rachat, conformément aux Articles 3.8 et 10.4 à 10.8 des Statuts et à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales d'autant d'Actions détenues par les Détenteurs de Warrants et le remboursement d'autant d'Obligations Convertibles détenues par les Détenteurs de Warrants; et

10.3.4 Si et dans la mesure où les Détenteurs des Warrants ont le droit ou ont effectivement déjà exercé leurs droits de souscription d'Actions et d'Obligations Convertibles en application du Warrant Instrument (mais que ces Actions et / ou Obligations Convertibles n'ont pas encore été émises à ces Détenteurs de Warrants) l'annulation d'autant de Warrants A et d'autant de Warrants B,

De manière à ce que, immédiatement après rachat, remboursement et annulation:

$$M/(D-R)=(M/D) * P$$

où

(a) M signifie:

(i) Toute la Participation émise ou cédée à et détenue par un Manager; augmenté de

(ii) Toute la Participation émise ou cédée à et détenue par un Plan;

(b) D signifie le Capital Dilué;

(c) R signifie la Participation rachetée conformément à l'article 11; et

(d) P signifie 1.25 (un point vingt cinq) sous réserve des ajustement mentionnés ci-dessous;

Si cela implique que le Profit Total Investisseur est inférieur à deux fois le Coût Total Investisseur, alors P sera réduit à ce nombre inférieur (pour éviter toute confusion, n'étant pas inférieur à un (1)) de manière à ce que le Profit Total Investisseur soit égal à deux fois le Coût Total Investisseur.

10.4 Tout rachat d'Actions en vertu du présent Article 10 se fera proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Investisseur et chaque Détenteur de Warrants immédiatement avant la Date de Sortie et tout remboursement d'Obligations Convertibles en vertu du présent Article 10 se fera proportionnellement au nombre d'Obligations Convertibles détenues par chaque Investisseur et chaque Détenteur de Warrants immédiatement avant la Date de Sortie, et de telle manière à ce que le rapport entre les Actions et les Obligations Convertibles détenues par les Investisseurs et les Détenteurs de Warrants demeure le même avant et après un tel rachat et remboursement. Toute annulation de Warrants A en vertu du présent Article 10 se fera proportionnellement au nombre de Warrants A détenus par chaque Détenteur de Warrants immédiatement avant la Date de Sortie et toute annulation de Warrants B en vertu du présent Article 10 se fera proportionnellement au nombre de Warrants B détenus par chaque Détenteur de Warrants immédiatement avant la Date de Sortie et de telle manière à ce que le rapport entre les Warrants A et les Warrants B détenus par les Détenteurs de Warrants et le rapport entre Warrants, Actions et Obligations Convertibles demeure le même avant et après une telle annulation.

10.5 Le prix applicable au rachat d'Actions en vertu du présent Article 10 sera d'un montant équivalent à la valeur nominale des Actions rachetées. Le prix applicable au remboursement des Obligations Convertibles en vertu du présent Article 10 sera d'un montant équivalent à la valeur nominale des Obligations Convertibles augmenté de tout intérêt échu et non payé relatif aux Obligations Convertibles rachetées jusqu'à la Date de Sortie. Aucune contrepartie ne sera payable lors de l'annulation de quelque Warrant que ce soit conformément à cet article 10. La Société notifie les Détenteurs de Warrants aussitôt que possible du fait que cet Article 10 s'applique lors d'un Evènement de Sortie ayant pour but

d'assurer que les Détenteurs de Warrants ne restituent pas à la Société le Prix de Souscription (tel que défini dans le Warrant Instrument) relativement aux Warrants à annuler conformément à cet Article 10, étant entendu que si dans la mesure que les Détenteurs de Warrants restituent cependant le Prix de Souscription pour les Warrants qui doivent être annulés conformément à l'Article 10, un tel Prix de Souscription sera immédiatement repayé par la Société aux Détenteurs de Warrants respectifs.

10.6 Lors du rachat des Actions et du remboursement des Obligations Convertibles tels que prévus à cet Article 10, la somme à payer en contrepartie devient une dette due et payable par la Société aux détenteurs concernés des Actions et Obligations Convertibles, immédiatement avant toute distribution aux Actionnaires et / ou détenteurs d'Obligations Convertibles tel que cela pourrait être prévu par le Pacte d'Actionnaires.

10.7 Toutes les Actions rachetées conformément au présent Article 10 seront annulées. Aucune des Obligations Convertibles qui sont remboursées conformément au présent Article 10 ne peuvent être re-émises. Aucun des Warrants qui sont annulés conformément au présent Article 10 ne peuvent être re-émis.

10.8 Le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé par tous les Actionnaires et tous les détenteurs d'Obligations Convertibles à décider et entreprendre tous actes nécessaires au rachat des Actions et au remboursement des Obligations Convertibles selon les modalités et procédures déterminées par le Conseil d'Administration et dans les limites fixées par la loi, les Statuts et le Pacte d'Actionnaires. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé ou à toute autre personne, les tâches relatives au rachat des Actions et des Obligations, y compris le pouvoir de procéder à des délégations qui sont nécessaires ou opportunes et le paiement des Actions à racheter et des Obligations Convertibles à rembourser.

10.9 Pour les besoins du présent article 10:

10.9.1 Si un Listing intervient, les Actions à être rachetées et les Obligations Convertibles à être remboursées seront rachetées et remboursées à partir des réserves distribuables disponibles de la Société. Si, mais seulement dans la mesure où, il n'y a pas de réserves distribuables disponibles suffisantes, alors un tel paiement s'effectuera à partir des résultats du Listing (auquel cas les Actionnaires et les détenteurs des Obligations Convertibles concernés reconnaissent et acceptent que le paiement effectif envisagé à l'article 10.6 se fasse rapidement après le Listing concerné). Si à n'importe quel moment les banques d'investissement qui conseillent la société en relation avec le Listing estiment que des arrangements alternatifs sont plus appropriés, alors les Actionnaires devront accepter de telles alternatives comme ayant substantiellement le même effet;

10.9.2 Si une Vente intervient, les Actions à racheter et les Obligations Convertibles à rembourser seront rachetées et remboursées à partir des réserves distribuables disponibles de la Société. Si, mais seulement dans la mesure où, les réserves distribuables disponibles ne sont pas suffisantes, alors une des conditions de la Vente sera qu'immédiatement avant la Vente, le nombre d'Actions et d'Obligations Convertibles concernées seront achetées par l'acheteur au même prix auquel elles auraient pu être rachetées ou remboursées, selon le cas.

10.10 Pour les besoins du présent article 10:

10.10.1 Le Profit Total Investisseur, le nombre d'Actions à racheter de chaque Investisseur et le nombre d'Obligations Convertibles détenues par chaque Investisseur à être remboursées, devront être agréés par écrit par le Conseil d'Administration (chacun des Actionnaires autorisant irrévocablement le Conseil d'Administration à faire de tels arrangement pour leur compte); et

10.10.2 Le nombre d'Actions à rachetées de chaque détenteur de Warrants, le nombre d'Obligations Convertibles détenues par chaque détenteur de Warrants à être remboursées et le nombre de Warrants à être annulés devront être approuvés par écrit par le Conseil d'Administration se tenant conformément à l'article 12 des Statuts et approuvé par le Facility Agent (tel que défini dans le Mezzanine Facility Agreement).

Si aucun accord n'est trouvé dans les sept jours depuis la demande pour un tel accord par un administrateur, les questions en suspens visées aux articles 10.10.1 et 10.10.2 devront être tranchées et certifiées par écrit (avec les calculs correspondants) par l'Expert tel que défini à l'article 10.11.

10.11 Tout conflit survenant de l'application du présent article 10 devra, s'il n'est pas résolu conformément à l'article 10.10, être immédiatement référé sur demande de tout Administrateur (ou s'il concerne les matières de l'article 10.10.2 le Mezzanine Facility Agent) à l'auditeur du Groupe de temps en temps (l'Expert) pour la détermination et l'attestation par écrit (avec les calculs correspondants). Les Actionnaires et la Société devront faire de leur mieux pour obtenir aussi vite que possible après avoir été désigné que l'Expert détermine la question concernée et fournit ses calculs et ses documents de travail qui corroborent son évaluation et une telle évaluation devra (sauf cas d'erreur manifeste) être définitive et obligatoire vis-à-vis de la Société et ses membres. Les Actionnaires devront coopérer pour fournir à l'Expert toute information raisonnablement nécessaire lui permettant de faire l'évaluation visée ci-dessus. L'Expert sera considéré comme agissant comme expert et non pas comme arbitre et la décision de l'Expert sera finale et obligatoire vis-à-vis de la Société, les Actionnaires et les Détenteurs de Warrants (excepté les cas de fraude ou d'erreur manifeste). Les frais et les dépenses de l'Expert seront supportés sur la base de 50-50 (cinquante/cinquante) par la Société et la partie ayant soulevé le conflit à moins que l'Expert détermine que le Profit Total Investisseur effectif est inférieur à 10% que le Profit Total Investisseur proposé par les Administrateurs Investisseurs, dans quels cas les frais et dépenses seront supportés par les parties en litige relativement au Profit Total Investisseur par les Administrateurs Investisseurs.

10.12 Sauf autre définition dans un Pacte d'Actionnaires, les termes en majuscules utilisés dans le présent article 10 auront le sens qui leur est donné ci-dessous:

10.12.1 Capital Dilué signifie:

(e) Total émis avant ou lors de l'Avènement (étant de 145.250 Actions et 12.346.250 Obligations Convertibles); augmenté de

(f) La Participation incluse dans l'Investissement Réserve au Management (étant de 4.750 Actions et de 403.750 Obligations Convertibles à la date de l'Avènement) et seulement dans la mesure où immédiatement avant la réduction de capital prévu à l'article 10.2, il a été émis ou transféré et détenu par (i) un Manger ou (ii) un Plan; plus

(g) Toute Participation émise lors de l'exercice des droits de souscription accordée avant ou au moment de l'Avènement en vertu du Warrant Instrument, étant entendu que si tous les droits conformément au Warrant Instrument sont exercés cela aura pour résultat l'émission de 3.846 Actions supplémentaires et de 326.923 Obligations Convertibles supplémentaires;

10.12.2 Participation veut dire Actions et Obligations Convertibles;

10.12.3 Date de Sortie signifie la date d'une Vente ou d'un Listing ou dans le cas d'une Vente d'Actifs la date à laquelle les résultats totaux de la société résultant de cette vente d'actifs sont utilisés (a) pour rembourser ou racheter des Obligations Convertibles ou (b) pour faire la distribution aux Actionnaires;

10.12.4 l'Évènement de Sortie signifie une Vente, une Vente d'Actifs ou un Listing;

10.12.5 Readily Marketable Securities signifie (i) des titres dont les Investisseurs peuvent immédiatement disposer à travers le Recognised Investment Exchange concerné augmenté des (ii) titres dont les Investisseurs peuvent disposer à travers le Recognised Investment Exchange concerné après l'expiration d'une période de lock up qui n'excède pas 12 mois après la Date de Sortie concernée;

10.12.6 Coût Total Investisseur signifie la somme de:

(a) le prix de souscription total des Actions et des Obligations Convertibles émises ou à émettre aux Investisseurs avant ou au moment de l'Avènement (étant au total de 23.220.000 euros);

(b) le total des montants principaux prêtés ou à être prêtés par les Investisseurs à la Société avant ou au moment de l'Avènement en vertu d'un Prêt Investisseur (étant au total de 675.780.000 euros);

(c) tous autres montants additionnels de temps en temps après l'Avènement investis par les investisseurs dans la Société ou une de ses filiales que ce soit par voie de participation dans le capital social, d'Obligations Convertibles, de prêts portant ou ne portant pas intérêt, de toutes garanties de leurs obligations ou tout autre instrument y compris tout engagement d'investir (mais pour éviter toute confusion ne comprenant pas les montants déjà inclus en raison des sous-sections a) et b) de cette définition);

10.12.7 Le Profit Total Investisseur signifie:

(a) Le montant total des sommes liquides reçues par les Investisseurs à tout moment jusqu'au et y compris au moment de l'avènement d'un Évènement de Sortie (afin d'éviter toute confusion, excluant tout paiement reporté de sommes liquides ou toute somme liquide retenues sur un compte de dépôt ou tout arrangement similaire dont le but est de régler des dettes éventuelles en relation avec la Sortie) et eu égard aux investissements des Investisseurs dans la Société et de ses filiales y compris:

(i) tout paiement ou remboursement conformément à un Prêt Investisseur,

(ii) tout paiement ou remboursement conformément au Contrat de Souscription d'Obligations Convertibles (y compris les paiements en raison de l'article 10),

(iii) les paiements relatifs aux Actions Investisseurs (que ce soit par voie de distribution des dividendes, de produits résultant de la vente des Actions Investisseurs, des paiements en vertu de l'article 10 ou autrement) et

(iv) tout paiement reçu de la vente de titres dans un Listing; augmenté de

(b) si immédiatement après un Listing les Investisseurs détiennent des Readily Marketable Securities dans la Société qui sont de la même catégorie que les titres admis au marché sur le Recognised Investment Exchange concerné en tant que produit suite du Listing, la valeur totale de tels titres, une telle valeur étant déterminée sur base d'une valeur par titre égale au produit net des Investisseurs par titre vendu par les Investisseurs dans le Listing, augmenté de

(c) si immédiatement après une Vente ou une Vente d'Actifs les Investisseurs détiennent des Readily Marketable Securities dans une autre société (y compris des actions dans une société qui a agi comme acheteur lors d'une Vente ou d'une Vente d'Actifs) qui sont admis sur le marché d'un Recognised Investment Exchange, la Valeur de Marché totale de tels titres, une telle valeur étant (i) la moyenne des cours de tels titres à la fermeture du marché respectif de tels titres sur le marché concerné (ou si de tels titres font l'objet de plusieurs opérations le marché concerné, la cotation du marché avec la plus importante capitalisation du marché) le cinquième jour ouvrable immédiatement après la première annonce publique concernant la Vente ou la Vente d'Actifs, moins (ii) un montant égal à 2% du montant visé dans le (i) ci-dessus, un tel montant étant convenu comme comprenant les dépenses, les coûts, les frais, les taxes et factures ou tout autre dépense payable par les Investisseurs par suite ou en relation avec la disposition subséquente des titres visés dans cette sous-section (c) et toute ristourne qui pourrait intervenir en cas de vente de ces titres; moins

(d) toute dépense, coût ou frais payés en vertu du Pacte d'Actionnaires; moins

(e) toute dépense, coût, frais, taxes ou autre dépense payés ou payables par chacun des Investisseurs par suite ou en relation avec un Évènement de Sortie dans les dispositions subséquentes du titre visé dans la sous-section (c) de cette définition; moins

(f) tout impôt déduit en relation avec les paiements visés dans cet article 10.12.7; moins

(g) tout montant qui doit être réinvesti dans la Société ou une de ses filiales par les Investisseurs en relation avec une recapitalisation ou toute autre transaction qui pourra être qualifiée d'Évènement de Sortie.

10.13 Pour éviter toute confusion, les Actionnaires enregistrent leurs intentions de:

10.13.1 Lors du calcul du Profit Total Investisseur il n'y aura pas de double comptage, et

10.13.2 Si l'application du présent article 10 résulte en des erreurs d'arrondi, alors le nombre d'Actions, d'Obligations Convertibles ou de Warrants à être rachetées, remboursées ou annulés (selon le cas) sera arrondi vers le haut ou vers le bas jusqu'au nombre entier le plus proche.

Art. 11. Gestion

11.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.2 Les membres du Conseil d'Administration seront nommés de manière suivante:

11.2.1 Les Investisseurs Candover auront le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination, au moins cinq (5) candidats, parmi lesquels l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera trois (3) Administrateurs (les «Administrateurs Candover»);

11.2.2 Les Investisseurs Cinven auront le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination au moins cinq (5) candidats, parmi lesquels l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera trois (3) Administrateurs (les «Administrateurs Cinven»);

11.2.3 Les Candover Erisa Partnerships auront le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination au moins trois (3) candidats, parmi lesquels l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera un (1) Administrateur; les droits des Candover Erisa Partnerships de proposer des Administrateurs aux fins de nomination en vertu de ce paragraphe 10.2.3 peuvent être exercés par ceux des Candover Erisa Partnerships que les Candover Erisa Partnerships peuvent nommer de temps à autre (l'«Administrateur Candover Erisa Partnership»);

11.2.4 Les Cinven Erisa Partnerships auront le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination au moins trois (3) candidats, parmi lesquels l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera un (1) Administrateur; les droits des Candover Erisa Partnerships de proposer des Administrateurs aux fins de nomination en vertu de ce paragraphe 10.2.4 peuvent être exercés par ceux des Cinven Erisa Partnerships que les Cinven Erisa Partnerships peuvent nommer de temps à autre (l'«Administrateur Cinven Erisa Partnerships»);

11.2.5 Les Managers auront le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination au moins huit (8) candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera entre quatre (4) et six (6) Administrateurs; ces candidats (i) comprendront le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer du Groupe (ii) doivent être et continuer à être employés par l'un des membres du Groupe, et (iii) doivent être agréés par les Investisseurs Majoritaires (les «Administrateurs Managers»); et

11.2.6 Les Investisseurs Majoritaires auront le droit de proposer de temps en temps aux fins de nomination au moins cinq (5) candidats indépendants parmi lesquels l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera jusqu'à trois (3) Administrateurs non-dirigeants (les «Administrateurs Non-Dirigeants»); le Conseil d'Administration nommera l'un de ces Administrateurs président du Conseil d'Administration.

11.2.7 Si les Actionnaires proposent à la nomination un nombre de candidats inférieur à celui prévu dans les alinéas 11.2.1- 11.2.6 et s'ils décident de nommer un nombre d'administrateurs inférieur à celui prévu par ces alinéas, le Conseil d'Administration sera néanmoins régulièrement composé, étant entendu que le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins trois Administrateurs.

11.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires sera, à tout moment, libre de décider une révocation ou suspension des fonctions d'un Administrateur, étant entendu que les dispositions du paragraphe 11.2 du présent article 11 s'appliqueront également au remplacement d'un Administrateur.

11.4 Les Investisseurs Candover et les Investisseurs Cinven peuvent à tout moment proposer d'un commun accord dans le cadre d'une Assemblée Générale des Actionnaires l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'Administration. Les Investisseurs Candover et Cinven auront alors à leur tour le droit de proposer pour nomination la moitié de ces Administrateurs supplémentaires, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.5 Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une période qui n'excédera pas six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être réélus.

11.6 Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

11.7 En cas de vacance dans le Conseil d'Administration pour des raisons de mort, retraite ou autre, les membres restants du Conseil d'Administration pourront coopter un nouvel Administrateur. La nomination d'un nouvel Administrateur conformément à cette clause sera ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément à l'article 51 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

11.8 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière à des Administrateurs ou à des tiers lesquels n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Cette délégation sera sujette à une approbation préalable par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 12. Prise de décisions par le Conseil d'Administration

12.1 Sous réserve d'autres dispositions spécifiques des Statuts, les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple des votes valides. Chaque membre du Conseil d'Administration a droit à un vote.

12.2 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être convoquées par n'importe lequel de ses membres donnant convocation à tous les autres membres du Conseil d'Administration par écrit trois jours ouvrables au moins avant la date de la réunion.

12.3 Le quorum pour une réunion du Conseil d'Administration doit inclure au moins un Administrateur Candover et un Administrateur Cinven, sauf renonciation écrite par un administrateur Candover ou un administrateur Cinven, selon le cas.

12.4 La personne nommée conformément à l'article 11 paragraphe 11.2.6 de l'article 11 sera le président des réunions du Conseil d'Administration. S'il est absent à cette réunion, la réunion devra nommer un président parmi les présents. Le vote du président du Conseil d'Administration ne sera ni décisif ni prépondérant.

12.5 L'utilisation du matériel de vidéo-conférence, conférence téléphonique et moyens de communication analogues sera autorisée et chaque Administrateur participant capable d'entendre les autres participants et d'être entendu par eux utilisant ou pas cette technologie sera considéré comme présent en personne à la réunion en question et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

12.6 Un membre du Conseil d'Administration peut être représenté lors de la réunion par un autre Administrateur. En cas d'absence d'un Administrateur Candover, chaque Administrateur Candover présent lors de la réunion aura une procuration non-écrite de tout Administrateur Candover absent pour représenter l'Administrateur (ou les Administrateurs) Candover absent(s) et de voter à leur place aux réunions du Conseil d'Administration en question, et cette disposition s'applique également à chaque Administrateur Cinven présent de représenter et voter à la place de chaque autre Administrateur Cinven qui serait absent.

12.7 Si à un moment aucun Administrateur Candover n'est en fonction, les Candover Partners auront le droit de temps en temps de nommer, par notification écrite à la Société, un Observateur à toute réunion du Conseil d'Administration de la Société et à toute réunion du Conseil d'Administration de tout membre du Groupe ou d'un comité du Conseil d'Administration de chaque membre du Groupe. De plus, n'importe lequel des Erisa Investors associé avec Candover aura le droit de temps en temps de nommer un Observateur pour assister à ces réunions. Cet Observateur aura le droit d'assister aux réunions et de prendre la parole (mais n'aura pas le droit de voter), ainsi que de voir tous les documents examinés lors de ces réunions et de recevoir des copies de ces documents. Cet Observateur aura les mêmes droits et devoirs qu'un Administrateur Candover conformément au Pacte d'Actionnaires concernant la transmission des informations à ceux qui l'ont nommé.

12.8 Si à un moment aucun Administrateur Cinven n'est en fonction, Cinven aura le droit de temps en temps de nommer, par notification écrite à la Société, un Observateur à toute réunion du Conseil d'Administration de la Société et à toute réunion du Conseil d'Administration de tout membre du Groupe ou d'un comité du Conseil d'Administration de chaque membre du Groupe. De plus, n'importe lequel des Erisa Investors associé avec Cinven aura le droit de temps en temps de nommer un Observateur pour assister à ces réunions. Cet Observateur aura le droit d'assister aux réunions et de prendre la parole (mais n'aura pas le droit de voter), ainsi que de voir tous les documents examinés lors de ces réunions et de recevoir des copies de ces documents. Cet Observateur aura les mêmes droits et devoirs qu'un Administrateur Cinven conformément au Pacte d'Actionnaire concernant la transmission des informations à ceux qui l'ont nommé.

12.9 Aussi longtemps qu'il reste un montant à recouvrer dans le cadre du Mezzanine Facility Agreement, le Facility Agent désigné par Mezzanine Facility Agreement, aura le droit de nommer un Observateur (défini par le Mezzanine Facility Agreement) et dans les conditions posées par le Mezzanine Facility Agreement. Aussi longtemps qu'il reste des Warrants dans le cadre du Warrant Instrument (signifiant aussi longtemps que tous les Warrants ne sont exercés ou considérés comme ayant été exercés) la Société admettra un Observateur comme prévu dans le Mezzanine Facility Agreement. Pour lever toute ambiguïté, il convient de noter que l'Observateur visé dans le Mezzanine Facility Agreement et le Warrant Instrument est le même Observateur. Jusqu'à ce que tous les engagements dans le cadre du Mezzanine Facility Agreement ne soient entièrement remplis, l'Observateur sera nommé par le Facility Agent dans le cadre du Mezzanine Facility Agreement. Jusqu'à ce que tous les engagements dans le cadre du Mezzanine Facility Agreement ne soient entièrement remplis et jusqu'à ce que tous les Warrants ne soient exercés, l'Observateur sera nommé conformément au Warrant Instrument. Cet Observateur aura le droit d'être convoqué à ces réunions, le droit d'y assister et de prendre la parole (mais non pas de voter) aux réunions du Conseil d'Administration, de voir tous les documents examinés lors de ces réunions et de recevoir des copies de ces documents.

12.9.1 L'Observateur sera convoqué (avec notification de date, heure et lieu et de l'ordre du jour) pour les réunions du Conseil d'Administration comme tout autre membre du Conseil d'Administration, c'est-à-dire une convocation d'au moins dix (10) jours ouvrables pour chaque réunion du Conseil d'Administration (sauf en cas d'urgence, auquel cas la convocation sera donnée dans un délai raisonnable) et un ordre du jour des affaires devant être discutées lors de cette réunion du Conseil d'Administration avec tous les documents devant être circulés ou présentés; et

12.9.2 L'Observateur recevra les copies de ces convocations, rapports, présentations écrites, les documents du Conseil d'Administration et autre information écrite (ensemble, les «Documents du Conseil») qui sont fournis ou distribués à tous les membres du Conseil d'Administration pour les réunions du Conseil d'Administration en même temps que ces Documents du Conseil sont fournis ou distribués à tous les membres du Conseil d'Administration.

12.10 La Société enverra aux Administrateurs Investisseurs, les Observateurs nommés conformément aux articles 12.6 et 12.7, (le cas échéant), et aux Administrateurs Manager:

12.10.1 sauf accord différent par les Administrateurs concernés, une convocation d'au moins dix (10) jours ouvrables pour chaque réunion du Conseil d'Administration ou d'un comité du Conseil d'Administration (sauf en cas d'urgence, auquel cas la convocation sera donnée dans un délai raisonnable) et un ordre du jour des affaires devant être discutées lors d'une telle réunion avec tous les documents devant être circulés ou présentés; et

12.10.2 dès que possible après la réunion une copie du procès-verbal y relatif.

12.11 Les résolutions écrites (ou résolutions circulaires) du Conseil d'Administration pourront être valablement adoptées par écrit si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut être contenue dans un ou plusieurs document(s) envoyés par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées.

Art. 13. Pouvoirs et devoirs du Conseil d'Administration

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour entreprendre tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

13.2 Le Conseil d'Administration représente la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur Candover et d'un Administrateur Cinven. Le Conseil d'Administration peut donner procuration à tout administrateur ou à tout tiers individuellement lui donnant pouvoir de représenter la Société dans les limites fixées par la procuration. Dans le cas d'un conflit d'intérêts entre un Administrateur et la Société, la Société sera représentée par

deux autres Administrateurs, sous réserve du pouvoir de l'Assemblée Générale de nommer une ou plusieurs autres personnes pour représenter la Société dans un tel cas.

Art. 14. L'Assemblée Générale des Actionnaires

Tous pouvoirs non expressément réservés au Conseil d'Administration ou autres seront de la compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les limites définies par la Loi sur les Sociétés Commerciales et les présents Statuts.

Art. 15. Assemblées Annuelles

15.1 L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra à Luxembourg au siège de la Société le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille trois.

15.2 Toute Assemblée Générale des Actionnaires, ordinaire ou extraordinaire, pourra se tenir à l'endroit et à l'heure spécifiés par le Conseil d'Administration dans sa convocation.

15.3 Le Conseil d'Administration pourra convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. Cette dernière devra être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 16. Endroit et convocation

16.1 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger uniquement si, selon l'avis discrétionnaire et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Des résolutions de l'Assemblée Générale tenue ailleurs peuvent être valablement adoptées seulement si l'entièreté du capital émis est représentée.

16.2 Les Assemblées Générales sont convoquées au moyen de convocations envoyées au plus tard quinze jours avant l'assemblée par le Conseil d'Administration aux Actionnaires figurant au registre visé à l'article 6. Les convocations contiennent l'ordre du jour indépendamment des dispositions des articles 25 et 26 concernant les propositions de modification des présents Statuts ou de dissolution de la Société.

16.3 Les assemblées qui ont été convoquées sans que les formalités du paragraphe 16.2 du présent article 16 aient été observées, ne peuvent pas valablement adopter des résolutions à moins que celles-ci soient adoptées à l'unanimité et que l'entièreté du capital émis soit représentée à cette assemblée.

Art. 17. Président, secrétaire et procès-verbal

17.1 Les Assemblées Générales sont présidées par la personne désignée à cet effet par l'Assemblée Générale des Actionnaires elle-même. Le Président devra alors désigner un Secrétaire pour cette assemblée, lequel ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

17.2 Le Président du Conseil d'Administration peut demander à un notaire de dresser un enregistrement officiel de l'Assemblée Générale des Actionnaires aux frais de la Société.

17.3 A moins qu'un enregistrement officiel ait été dressé par un notaire, le Procès-Verbal devra être dressé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par le Secrétaire. Le Procès-verbal devra être approuvé et signé par le président et le Secrétaire de l'Assemblée Générale des Actionnaires correspondante en témoignage de celle-ci, ou devra être adopté par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires et en témoignage devra être signé par le président et le Secrétaire de cette Assemblée Générale des Actionnaires Générale.

17.4 Le Conseil d'Administration tient un registre écrit de toutes les résolutions. De tels registres sont tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège de la Société. Copies ou extraits de tels registres seront fournis aux Actionnaires gratuitement ou au prix coûtant.

Art. 18. Droits de vote

18.1 Sous réserve des paragraphes 18.2 et 18.3 du présent article 18 et des limites imposées par la loi, chaque Action donne droit à un vote. Les Actionnaires peuvent être représentés aux Assemblées Générales des Actionnaires par un mandataire nommé par une procuration écrite.

18.2 Les Actions détenues par la Société ou par une filiale ne donnent pas droit au vote à l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

18.3 Dans la détermination de la part d'Actionnaires qui exercent leur droit de vote, qui sont présents ou représentés, ou de la part du capital social qui est présent ou représenté, les Actions ne donnant pas droit au vote selon la loi ne seront pas prises en compte.

Art. 19. Procédure de vote

19.1 Dans les limites autorisées par la loi, les résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires ne pourront être adoptées que par une assemblée où cinquante pour cent (50%) au moins du capital émis est présent ou représenté.

19.2 Dans la mesure permise par la loi et sauf dispositions contraires des présents Statuts, toute décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires devra être adoptée par au moins 50% des votes des Actionnaires présents ou représentés.

19.3 Le vote se fera oralement, étant entendu que si la résolution proposée concerne l'élection de personnes, et sur demande d'une personne ayant droit de vote, il sera procédé au vote par bulletin secret. Le vote par tout autre moyen, par exemple par acclamation, sera permis à moins qu'une personne ayant droit de vote s'y oppose.

19.4 Lorsque les présents Statuts se réfèrent à des décisions nécessitant une certaine part ou pourcentage des votes à une Assemblée Générale des Actionnaires, une telle condition sera satisfaite seulement si le nombre de votes en faveur de la décision est au moins égal à la part ou au pourcentage correspondant du total des votes qui pourraient être émis à l'assemblée concernée si tous les Actionnaires correspondants y étaient présents ou représentés.

Art. 20. Commissaire aux comptes

La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires laquelle fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Elle ne peut cependant excéder six ans.

Art. 21. Exercice social et comptes annuels

21.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

21.2 Les comptes annuels seront signés par tous les membres du Conseil d'Administration et seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour adoption. Si la signature d'un ou plusieurs des membres du Conseil d'Administration manque, ce fait et la raison d'une telle absence devront être spécifiés.

21.3 Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il soumet ces documents avec le rapport des opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Statutaire aux auditeur(s) statutaire(s).

Art. 22. Consultation des comptes annuels

22.1 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, les comptes annuels, le rapport annuel et toute autre information requise par l'article 73 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, devront être à disposition des Actionnaires pour consultation au siège de la Société.

22.2 Des copies gratuites des documents visés dans le présent article 22 devront être rendues disponibles par la Société pour les Actionnaires.

Art. 23. Réserve légale

Cinq pour cent (5%) du résultat net de la Société devront être alloués à une réserve légale. Une telle allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Art. 24. Distribution de bénéfices

24.1 Dans la mesure où la Société a des bénéfices, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de distribuer des dividendes aux Actionnaires.

24.2 Dans la mesure où la Société a des bénéfices, le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes intérimaires, pourvu que le paragraphe 24.1 du présent article 24 et l'article 72-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales soient respectés.

24.3 Les dividendes (y compris les dividendes intérimaires) seront payables au siège de la Société à partir de la date de déclaration des dividendes, à moins que la résolution concernée prévoie une date ou un lieu différents.

Art. 25. Modifications des statuts

25.1 Lorsque des résolutions visant à la modification des présents Statuts seront présentées à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ces résolutions devront figurer dans les convocations à l'Assemblée Générale correspondante et à l'ordre du jour pour cette Assemblée Générale des Actionnaires.

25.2 Toute personne qui fait une telle convocation contenant une référence à la modification des Statuts doit en même temps déposer une copie de l'amendement correspondant dans laquelle la modification proposée est citée verbatim, au siège de la Société et un tel amendement devra être disponible pour consultation par chaque Actionnaire jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Si cette procédure n'est pas suivie, aucune résolution ne peut être valablement adoptée sur cet amendement, à part une résolution qui a été adoptée à l'unanimité lors d'une assemblée à laquelle l'entièreté du capital émis est représentée.

25.3 Entre le jour du dépôt de l'amendement dont il est question au paragraphe précédent et le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires, les Actionnaires auront la possibilité d'obtenir gratuitement une copie de cet amendement par la Société.

25.4 Une résolution telle que prévue par cet article 25 doit être adoptée par une majorité représentant au moins deux tiers de tous les votes attachés à toutes les Actions émises de l'assemblée lors de laquelle au moins la moitié du capital émis est représenté, à moins que les droits économiques ou droits de vote des Managers soient affectés par la modification des Statuts proposée, auquel cas le paragraphe 25.7 du présent article 25 s'applique.

25.5 Si la moitié au moins du capital social n'est pas représentée lors de l'assemblée en question, la modification sera décidée lors de la deuxième assemblée laquelle sera tenue pas moins de quinze jours ni plus de quatre semaines après la première assemblée. Lors de cette deuxième assemblée une majorité d'au moins deux tiers des votes sera de nouveaux exigée pour l'adoption de cette résolution, nonobstant du nombre des Actions représentées lors de l'assemblée en question.

25.6 Les convocations pour la deuxième assemblée seront envoyées après la tenue de la première assemblée. Elles seront faites de la même façon que les convocations pour la première assemblée, mais préciseront de surcroît qu'une résolution pourra être adoptée sans égard à la proportion du capital représenté lors de l'assemblée et à la raison y relative. Les dispositions des paragraphes 25.2 et 25.3 du présent article 25 s'appliqueront également à la deuxième assemblée.

25.7 Sous réserve de l'article 25.8, une résolution modifiant les présents Statuts, à laquelle se réfère le présent article 25 doit être adoptée par une majorité représentant au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de tous les votes attachés à toutes les Actions émises si les droits économiques et droits de vote des Managers sont affectés par la modification proposée des Statuts. Si moins de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du capital social émis est représenté lors de l'assemblée, une deuxième assemblée sera tenue et les paragraphes 25.5 et 25.6 du présent article 25 s'appliqueront mutatis mutandis.

25.8 Nonobstant l'article 25.7, s'il est proposé aux Managers d'investir dans une nouvelle participation ou d'un financement par dette de la Société ou du Groupe selon des termes équivalents et dans les mêmes proportions que les Investisseurs peuvent à ce moment investir dans les différents types de financements, une décision de modifier l'article 3 sera adoptée conformément à l'article 25.4 des Statuts. Cette décision d'augmenter le capital social de la Société et de supprimer les droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants dans la même proportion que tous les Actionnaires existants pourra dans ce cas être adoptée par une majorité de 2/3.

Art. 26. Liquidation

26.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires votant avec la majorité d'au moins deux tiers des votes émis lors d'une assemblée à laquelle au moins la moitié du capital social est représentée. Les paragraphes 25.5 et 25.6 de l'article 25 s'appliqueront mutatis mutandis.

26.2 Dans le cas d'une procédure de liquidation de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil d'Administration, à moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires en décide autrement lors de la résolution de liquidation ou plus tard.

26.3 Le produit restant après liquidation sera alloué par paiements aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent au jour de la liquidation.

26.4 Après la clôture de la liquidation, les comptes et registres de la Société dissoute devront, durant la période prescrite par la loi, demeurer sous la garde du liquidateur à moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires en décide autrement lors de la résolution de dissolution ou plus tard.

Art. 27. Dispositions générales

Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 28. Définitions et interprétations

28.1 Les termes en majuscule suivants, figurant dans les Statuts, auront la signification suivante:

Actionnaires	Signifie les détenteurs d'Actions de temps à autre 8y compris pour éviter toute confusion toutes personnes qui ont souscrit ou acquis des Actions conformément aux dispositions du Warrant Instrument
Actions	Signifie actions ordinaires rachetables d'une valeur nominale de 2.-euros dans le capital de la Société ayant les droits définis par les Statuts
Actions Investisseur	signifie Actions émises (ou cédées) à et détenues autant qu'il appartiendra par un Investisseur;
Administrateur	signifie tout membre du Conseil d'Administration;
Administrateur Candover	A la signification donnée à l'article 11.2.1. des Statuts
Administrateur Candover Erisa Partnership	A la signification donnée à l'article 11.2.3. des Statuts
Administrateur Cinven	A la signification donnée par l'article 11.2.2. des Statuts;
Administrateur Cinven Erisa Partnership	A la signification donnée par l'article 11.2.4. des Statuts;
Administrateurs Investisseur	signifie les Administrateurs Candover (tels que définis dans le Pacte d'Actionnaires) et les Administrateurs Cinven (tels que définis dans le Pacte d'Actionnaires) collectivement, et «Administrateur Investisseur» signifie chacun d'eux;
Administrateurs Managers	A la signification donnée à l'article 9.2.5 des Statuts
Administrateurs Non-Dirigeants	A la Signification donnée par l'article 11.2.6 des Statuts
Avènement	signifie le 11 Septembre 2003;
Candover Erisa Partnership	Candover 2001 US No. 1 Limited Partnership et Candover 2001 US No. 3 Limited Partnership mais excluant toutes personnes auxquelles ils peuvent céder des Actions, Obligations Convertibles ou autres prêts accordés par eux à la Société
Candover Partners	Signifie Candover Partners Limited;
Capital Dilué	a la signification donnée par l'article 10.12.1. des Statuts;
Cinven	Signifie Cinven Limited;
Cinven Erisa Partnerships	Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership and Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership mais excluant toutes personnes auxquelles ils peuvent céder des Actions, Obligations Convertibles ou autres prêts accordés par eux à la Société;
Conseil d'Administration	signifie le conseil d'administration de la Société;
Contrat de Souscription d'Obligations Convertibles	signifie un contrat de souscription d'obligations convertibles tel que modifié entre les Investisseurs respectifs ou les Managers et la Société tel que modifié par écrit autant qu'il appartiendra;
Coût Total Investisseur	A la signification qui lui est donnée à l'article 10.12.6 des Statuts
Date d'Avènement	signifie le 11 Septembre 2003;
Date de Sortie	a la signification donnée par l'article 10.12.3. des Statuts;
Détenteurs de Warrants	Signifie les détenteurs de Warrants en temps qu'il appartiendra
Evènement de Sortie	a la signification donnée par l'article 10.12.4. des Statuts;
Expert	a la signification donnée par l'article 10.11 des Statuts;
Facility Agent	signifie Barclays Bank PLC;
Groupe	signifie la Société et ses filiales autant qu'il appartiendra;

Investissement Réserve au Management	Signifie 4.750 Actions, 403.750 Obligations Convertibles et un Prêt Non Soumis à Intérêts jusqu'à EUR 133.000 lesquels sont, depuis le 9 Septembre 2003 réservées aux (i) employés et consultants du Groupe autres que Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen, Derk Haank, Martin Mos, Arno Mahlert ou (ii) à un Plan spécialement établi pour détenir des participations dans la Société dans le cadre d'un plan d'encouragement du Groupe pour les Managers autres que Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen, Derk Haank, Martin Mos, Arno Mahlert, dans les deux cas selon les conditions spécifiées et approuvées par le Conseil d'Administration
Investisseurs	signifie les Investisseurs Candover, les Investisseurs Cinven et les GS Funds et toutes autres personnes auxquelles un Investisseur Candover et /ou un Investisseur Cinven et /ou GS Funds cèdent des Actions (pour autant que de telles entités détiennent des Actions) collectivement, et Investisseur signifie chacun d'eux;
Investisseurs Candover	Signifie chacun des Actinnaires suivants: Candover Investments PLC, Candover 2001 UK No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 5 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 6 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 5 Limited Partnership, Candover 2001 Fund GmbH & Co K.G., Candover (Trustees) Limited, Candover 2001 Employee Benefits Trust, et toute autre personne détenant des Actions qui sera considérée comme «Investisseur Candover» en vertu d'un accord conclu ou à conclure par les Investisseur Candover, les Investisseurs Cinven et les Managers et excluant toute personne qui ne sera pas considérée comme un «Investisseur Candover» en vertu d'un tel accord mais excluant toutes personnes auxquelles ils peuvent céder des Actions, Obligations Convertibles ou autres prêts accordés par eux à la Société;
Investisseurs Cinven	Signifie chacun des Actionnaires suivants: Cinven Limited, Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership, Cinven Nominees Limited, Hugh Macgillivray Langmuir, Hans Peter Gangsted, Marcus James Wood, Oliver Frey, Christian Dosch, Vincent Aslangul, Nicolas Paulmier, Sonja Mikic, mais excluant toutes personnes auxquelles ils peuvent céder des Actions, Obligations Convertibles ou autres prêts accordés par eux à la Société;
Investisseurs Erisa	signifie chacun des Candover Erisa Partnership et Cinven Erisa Partnerships et tout autre Investisseur détenant des Actions qui peut être qualifié comme un Venture Capital Operating Company pour les besoins de ERISA et tel que certifié par écrit à la Société;
Investisseurs Majoritaires	Signifie chacun des Actionnaires suivants:

	<p>Candover 2001 UK No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 5 Limited Partnership, Candover 2001 UK No. 6 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 US No. 4 Limited Partnership, et Candover 2001 US No. 5 Limited Partnership,</p> <p>Ensemble avec</p> <p>Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership et Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership mais excluant toutes personnes auxquelles ils peuvent céder des Actions, Obligations Convertibles ou autres prêts accordés par eux à la Société;</p>
Jour Ouvrable	signifie un jour (excluant les samedi) où les banques sont généralement ouvertes à Londres, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Luxembourg pour l'activité bancaire normale;
KAP Manager	signifie l'un quelconque des Actionnaires suivants: Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen
Listing	signifie l'admission de toute action dans la Société ou toute société dont la Société est une filiale dans un Recognised Investment Exchange ou l'enregistrement de n'importe quelle action sous le US Securities Act of 1933 tel que modifié, ou avec tout autre entité (Securities Body) dans toute autre juridiction;
Loi sur les Sociétés Commerciales	signifie la Loi du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée;
Managers	Désigne un quelconque des Actionnaires suivants: Peter Hendriks, Peter Coebergh, Scott Delman, Alexander Schimmelpenninck, Wim van der Stelt, Caf van Kempen, Derk Haank, Martin Mos, Arno Mahlert et toute personne qui acquiert des Actions, soit (i) directement, soit (ii) indirectement par l'intermédiaire d'un Plan après l'Avènement et a exécuté un Deed of Adherence au Pacte d'Actionnaires ou les documents appropriés relatifs au Plan dans lequel il est traité comme un Manager collectivement, et chacun un «Manager»
Mezzanine Facility Agreement	Signifie un mezzanine facility agreement lequel pourra être passé de temps à autre entre SPRINGER SCIENCE MEDIA FINANCE, S.à r.l. (anciennement WING GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l.) et certains bailleurs de fonds.
Obligations Convertibles	signifie obligations convertibles émises ou à émettre par la Société conformément au contrat de Contrat de Souscription d'Obligations Convertibles et à l'article 3.4.4. des Statuts;
Observateur	A la signification qui lui est donnée par l'article 12.6 des Statuts
Pacte d'Actionnaires	Signifie un pacte d'actionnaires qui peut de temps à autre être conclu entre la Société et ses actionnaires
Participation Plan	a la signification donnée par l'article 10.12.2. des Statuts; signifie (i) STICHTING MANAGEMENT SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA, (ii) SPRINGER INCENTIVE GmbH & Co KG ou (iii) tout autre plan d'actions d'employés (sous quelque forme que ce soit) de la Société et de l'une de ses sociétés affiliées
Prêts Investisseur	signifie les prêts qui peuvent être étendus en tant qu'il appartiendra par les Investisseurs à la Société;
Prix de Rachat	A la signification donnée dans le Contrat de Souscription d'Obligations Convertibles
Profit Total Investisseur	A la signification qui lui est donnée à l'article 10.12.7 des Statuts
Readily Marketable Securities	A la signification donnée par l'article 10.12.5 des Statuts

Recognised Investment Exchange	Signifie Euronext de la Bourse de Frankfurt, de Londres, de New-York et toute autre bourse reconnue sur le plan international
Senior Facility Agreement	Signifie le Senior Facility Agreement qui pourrait être conclu de temps à autre par la Société et certains prêteurs
Société	signifie SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.;
Statuts	signifie les statuts de la Société;
Valeur de Marché	Signifie la valeur des ventes d'actions calculées par l'Expert sur base du principe «arm's length sale»
Vente	Signifie le transfert (que ce soit lors d'une transaction unique ou lors d'une série de transactions mais excluant un transfert fait à une partie originaire du Pacte d'Actionnaires) de 50% ou plus des Actions émises prises ensemble à une personne et à toute autre personne qui lui est une personne liée ou avec laquelle elle agit de concert
Vente d'Actifs	signifie une vente par la Société de toute ou partie importante de ses activités, avoirs et entreprises;
Warrant Instrument	Signifie le warrant instrument entre la Société, les Actionnaires et les Détenteurs de Warrants donnant droit aux Détenteurs des Warrants A de souscrire jusqu'à 2.5% des Actions et aux Détenteurs des Warrants B le droit de souscrire jusqu'à 2.50% des Obligations Convertibles
Warrants	Signifie les Warrants a et les Warrants B émis ou à émettre par la Société conformément au Warrant Instrument et à l'article 3.4.5 des Statuts
Warrants A	Signifie les Warrants A émis ou à émettre par la Société conformément au Warrant Instrument
Warrants B	Signifie les Warrants B émis ou à émettre par la Société conformément au Warrant Instrument

28.2 Les références à l'écrit et dans l'écrit signifieront par lettre, télex, e-mail ou fac-similé.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 5.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 8, case 8. – Reçu 91,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087926.3/211/2228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

PLUTONIA S.A., Société Anonyme. (anc. PLUTONIA HOLDING S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.249.

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PLUTONIA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.249, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, ayant été remplacé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 20 juin 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 5 novembre 1997, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.
- 2.- Modification afférente de l'article deux des statuts.
- 3.- Modification de la dénomination sociale en PLUTONIA S.A.
- 4.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 5.- Démission de l'administrateur Madame Sandrine Klusa et décharge.
- 6.- Nomination d'un nouvel administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de PLUTONIA HOLDING S.A. en PLUTONIA S.A. et de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Première phrase.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PLUTONIA S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Madame Sandrine KLUSA, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'administrateur ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 septembre 2004, vol. 428, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(086473.3/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**PLUTONIA S.A., Société Anonyme,
(anc. PLUTONIA HOLDING S.A.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(086476.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

USR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.933.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

USR INTERNATIONAL S.A.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Administrateurs

(086645.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

2PM PROPERTY PROJECT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 102.721.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086646.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

ALSEIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.733.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086647.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

AREOTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 82.260.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086648.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

63640

BGA WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 56.755.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086649.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

COMPAGNIE HOLDING D'INVESTISSEMENT DES INDES OCCIDENTALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 78.908.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086652.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

COMPAGNIE IMMOBILIERE SUBALPINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 76.342.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086654.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

PARKRIDGE C.E. RETAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 101.802.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société en date du 20 octobre 2004

Le siège social de la Société a été transféré du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse au L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse avec effet au 5 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086876.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

CITYHALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.309.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086655.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

PLUS EQUITY GATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 102.273.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086656.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

AJR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 103.578.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Mademoiselle Aude Jacques-Ruettard, étudiante, demeurant 4, avenue Duval Le Camus, F-92210 St. Cloud, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 octobre 2004,
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 octobre 2004,
3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AJR PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administra-

tion à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 200.000.000,- (deux cent millions d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 octobre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant toutefois aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Mademoiselle Aude Jacques-Ruettard, prénommée	98	98.000,-
2. Monsieur John Seil, prénommé	1	1.000,-
3. Monsieur Pierre Lentz, prénommé	1	1.000,-
Totaux.	100	100.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur John Seil est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2004, vol. 428, fol. 96, case 11. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(086502.3/242/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

SOFTWARE SYSTEM SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 89.541.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086698.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

MELITOR EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 103.604.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n°341483,

1) ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 octobre 2004,

2) La société ST AYMAR SA, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n°378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 octobre 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MELITOR EQUITY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 11 octobre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 mai à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société ST AYMAR SA, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14/08/1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 octobre 2004, vol. 529, fol. 50, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2004.

J. Seckler.

(086797.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

WESTBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 37.754.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature.

(086888.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

WESTBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 37.754.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 16 septembre 2004*

Ont assisté à la réunion:

Monsieur Willem Adriaanse;

Monsieur Jean-Paul Reding;

Monsieur Jahm de Moor.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 16 septembre 2004, l'approbation du rapport du Commissaire aux comptes relatif au Bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086891.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

FILTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.160.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FILTRA MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.209.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme FILTRA S.A., a été constituée à Luxembourg, en date du 23 décembre 1991 par devant Maître Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 263 du 17 juin 1992.

II. Que la société FILTRA S.A. a augmenté son capital social en date du 11 avril 1996 par devant Maître Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte publié au Recueil du Mémorial C numéro 346 du 19 juillet 1996.

III. Que la société a établi son siège social à l'adresse 23, avenue Monterey à Luxembourg, et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 39.160.

IV. Que le capital social de la société anonyme FILTRA.SA., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 3.501.496,04 (trois millions cinq cent un mille quatre cent quatre vingt seize Euros et quatre Cents), représenté par 141.250 (cent quarante et un mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

V. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FILTRA S.A. prédésignée, et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet à ce jour.

VI. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts de la société, qu'il connaît parfaitement la situation financière de la société et qu'il approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

VII. Que son mandant prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. Que par conséquent tous les administrateurs et le Commissaire aux comptes actuels de la société sont par la présente déchargés de leurs fonctions.

IX. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de FILTRA MANAGEMENT S.A., c'est à dire à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

X. Que le mandataire de l'actionnaire unique pourra procéder en présence du notaire instrumentant, à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société se composant comme suit

- 1 action représentée par le certificat au porteur n°4.
- 1.249 actions représentées par le certificat au porteur n°5.
- 140.000 actions représentées par le certificat au porteur n°6.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémontré a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Bressan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, vol. 20CS, fol. 65, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

J. Elvinger.

(087689.3/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.